

SEANCES DU MARDI 20 DECEMBRE 1983
VERGADERINGEN VAN DINSDAG 20 DECEMBER 1983ASSEMBLEE
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DE L'APRES-MIDI
NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 624.

PROJETS DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1984.

Projet de loi contenant le budget de la Dette publique de l'année budgétaire 1984.

Projet de loi ajustant le budget de la Dette publique de l'année budgétaire 1983.

Projet de loi portant des dispositions fiscales et budgétaires.

Discussion générale (suite). — *Orateurs*: MM. Decléty, Cooreman, Deworme, Mme Herman-Michielsens, MM. R. Gillet, Adriaensens, Dalem, Humblet, Op 't Eynde, Poulet, Wyninckx, de Wasseige, p. 624.Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1983-1984
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1983-1984

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 624.

ONTWERPEN VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1984.

Ontwerp van wet houdende de Rijksschuldbegroting voor het begrotingsjaar 1984.

Ontwerp van wet houdende aanpassing van de Rijksschuldbegroting voor het begrotingsjaar 1983.

Ontwerp van wet houdende fiscale en begrotingsbepalingen.

Algemene bespreking (voortzetting). — *Sprekers*: de heren Decléty, Cooreman, Deworme, mevrouw Herman-Michielsens, de heren R. Gillet, Adriaensens, Dalem, Humblet, Op 't Eynde, Poulet, Wyninckx, de Wasseige, blz. 624.

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

M. Coen, secrétaire, prend place au bureau.
De heer Coen, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 15 h 05 m.
De vergadering wordt geopend te 15 u. 05 m.

CONGES — VERLOF

MM. Houben et Hismans, pour raison de santé, et Mathtys, pour des devoirs administratifs, demandent d'excuser leur absence à la réunion de cet après-midi.

Afwezig met bericht van verhindering: de heren Houben en Hismans, om gezondheidsredenen; Mathtys, wegens bestuursplichten.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1984

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1984

PROJET DE LOI AJUSTANT LE BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1983

PROJET DE LOI PORTANT DES DISPOSITIONS FISCALES ET BUDGETAIRES

Reprise de la discussion générale

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSMIDDELENBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1984

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSSCHULDBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1984

ONTWERP VAN WET HOUDENDE AANPASSING VAN DE RIJKSSCHULDBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1983

ONTWERP VAN WET HOUDENDE FISCALE EN BEGROTINGSBEPALINGEN

Hervatting van de algemene beraadslaging

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale du projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens, des projets de loi relatifs à la Dette publique ainsi que du projet de loi portant des dispositions fiscales et budgétaires.

Wij hervatten de behandeling van het ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting, van de ontwerpen van wet betreffende de Rijksschuldbegroting en van het ontwerp van wet houdende fiscale en begrotingsbepalingen.

La parole est à M. Decléty.

M. Decléty. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, est-il malheureux? De bonne foi? Telles sont les questions auxquelles avait à répondre le juge consulaire que j'ai été pendant de longues années afin de savoir si un débiteur suspect avait quelque chance de bénéficier d'un concordat.

Il est vrai que ce failli potentiel qu'esr l'Etat belge est malheureux. Et cela aurait été vrai, je l'admets, quel que soit le gouvernement en place. Malheureux de par lui-même. Mais malheureux aussi par l'environnement international qui est le sien.

Mais, à l'inverse, il n'est vrai que depuis deux ans que l'Etat belge soit de bonne foi. Car ce n'est que depuis deux ans qu'il fait effort et que depuis deux ans qu'il se rend compte — et je cite Alain Peyrefitte dans *Le Figaro* du 21 novembre 1983 — « que les règles de l'orthodoxie financière se vengent si on les dédaigne; qu'on ne peut pas dépenser plus qu'on ne gagne, importer plus qu'on exporte, travailler moins et empocher plus; que les entreprises ne sont pas taillables et corvéables à merci; et, surtout, que rien ne vaut la liberté pour rétablir l'économie, ni l'interventionnisme bureaucratique pour la dérégler ».

Budget des Voies et Moyens 1984, budget de la Dette publique 1984, son ajustement pour 1983 et projet de loi portant dispositions fiscales: tous motifs à réexaminer, bien sûr, ce qui en fait la cause et le fondement, à savoir la situation économique du pays et la politique menée par le gouvernement.

Opposition et majorité confondues, est-il vraiment concevable de penser qu'une économie puisse être saine sans que les entreprises ne soient saines, elles aussi?

Opposition et majorité confondues, est-il vraiment concevable de penser qu'un progrès social sain, reposant sur des bases solides, puisse se réaliser sans entreprises saines?

C'est qu'en effet, la richesse doit exister, c'est-à-dire avoir été créée, avant que son partage, qui est affaire de doctrine politique, de philosophie personnelle, ne soit rendu possible: on ne partage pas un gâteau qui n'existe pas ou qui n'existe plus! Et, en tout cas, si ce gâteau se restreint, on admet que les parts en soient plus petites.

Un passé récent a fait en sorte de soigner surtout les résultats sociaux, de telle manière qu'on puisse parler ensuite de droits acquis. Le présent doit veiller à ce que ces résultats à l'excès répartis restent accessibles à ceux qui nous suivront.

Faire des entreprises saines, tel aura donc été le but de départ du gouvernement actuel. Elles sont évidemment le moteur de l'économie et de ses conséquences sociales et, partant, directement ou indirectement, des rentrées de l'Etat.

Or, au cours des années 1970, un déséquilibre énorme et excessif comparé à l'étranger, s'est instauré en Belgique dans la répartition du revenu disponible total, au profit des salariés et au détriment des entreprises.

Selon la CEE elle-même, l'écart salarial, c'est-à-dire le rapport entre le salaire réel et la productivité, a crû de 20 p.c. en Belgique — contre 10 p.c. pour la CEE — en cette période-là où la part du revenu brut des entreprises dans le produit intérieur diminuait grosso modo du même chiffre. Ce n'était évidemment pas durable.

Quand un animal n'a plus de poils, dit-on dans mon village, on ne peut plus le tondre! De même, une entreprise exsangue n'investit plus, n'embauche plus. Et la conclusion est celle de la Fontaine, dans la *Poule aux Œufs d'Or*: «... combien en a-t-on vus qui, du soir au matin, sont pauvres devenus», pour vouloir trop tôt être riches!

Il fallait donc bien faire en sorte que la compétitivité de nos entreprises se rétablisse. Pour qu'elles se défendent mieux sur le marché intérieur et qu'elles progressent à l'exportation. Sait-on assez que, pour un pays comme le nôtre, les exportations représentent quelque 60 p.c. du produit national? Cela figure dans le dernier rapport de l'Association belge des banques, cité hier par M. Guy Spitaels, mais pas à propos du même aspect.

Ainsi, la maîtrise des coûts salariaux était-elle indispensable, part fondamentale qu'ils sont dans nos prix de revient.

Vis-à-vis d'une demande intérieure gonflée par le niveau des revenus, vis-à-vis d'une faible défense, d'une défense déforcée de nos entreprises contre une importation envahissante, confronté à l' inanité de nos exportations non concurrentielles, le gouvernement a donc mis, à juste titre, l'accent sur la compétitivité des entreprises.

Et il a gagné son pari; personne n'en doute et je ne vais même pas citer de chiffres pour étayer mon propos. Il suffit de rappeler l'augmentation évidente de nos parts de marché, celle de nos exportations dans un commerce international cependant en régression, la diminution, sensible également, de nos importations et l'extraordinaire rétablissement de notre balance commerciale.

Mais rien ne se fait sans peine!

Je pense que c'est M. Bascour qui rappelait fort opportunément, il y a peu, au sein de la commission des Finances que je préside, l'équation classique... «Travail + capital = progrès social».

Je l'ai dit et exprimé en chiffres CEE tout à l'heure: le travail a été tout un temps privilégié à l'excès dans notre pays. A l'excès... par rapport au capital car, sans un équilibre entre ces deux notions fondamentales, il n'y a pas de progrès social, il n'y a même plus sauvegarde des acquis sociaux.

Sans travail, le capital est inopérant. Sans capital, le travail est inutile, inefficace.

Le gouvernement l'a compris: il fallait rendre goût au capital à risque. Il fallait que des entreprises endettées gravement, écrasées sous leurs propres charges financières, parfois prises inconsidérément, retrouvent le sentiment qu'elles pouvaient encore prendre des risques, entreprendre pour tout dire.

Une série de mesures gouvernementales ont permis d'assainir bien des situations vacillantes et de drainer vers le risque des capitaux frais pour un montant oscillant entre 250 et 300 milliards.

C'est un succès... mais, si capital + travail = progrès social, dès lors que les mesures sont prises pour que le capital ait des raisons d'exister et soit encore un élément moteur, il faut alors que le travail soit aussi défendu, car l'un ne va pas sans l'autre.

Et le gouvernement a raison maintenant en libérant progressivement et sous réserve l'indexation des salaires. Il a raison parce que la redistribution sociale est impérative, moralement et socialement, dès qu'elle est possible matériellement. Il a raison aussi parce que, pour que progrès il y ait, il faut la demande intérieure.

J'exclus ici de mon propos tout le débat quant au reproche de déflation attribué à la politique gouvernementale: M. Henrion, à la Chambre, a largement traité de cet aspect.

Alors, ce progrès social, fruit du capital et du travail? Il constitue un but, une fin en soi et personne, de bonne foi en tout cas, n'en disconvient.

Mais j'ai dit aussi qu'on ne partage un gâteau que s'il existe et le gouvernement a bien fait et fait bien encore en créant les conditions de son existence.

Il est vrai pourtant que tout ne me satisfait pas et que tout est loin d'être parfait. Par exemple, les investissements. Ils ne suivent pas ou, plus exactement, ne suivent plus. Comme on dit dans un jeu qui est en même temps un sport: «Les entreprises attendent», et elles ont tort. Elles se demandent si l'environnement général, si le contexte social resteront favorables pour que, après avoir assaini leur situation financière délabrée, elles puissent se permettre à nouveau d'aller de l'avant, de pousser leur production, leurs recherches, leur dynamisme industriel.

Autant le dire, échaudées qu'elles ont été, ces entreprises, pendant de nombreuses années, cela les a rendues prudentes, passives — hélas! — parfois. C'est qu'elles savent aussi notre petitesse, notre dépendance et que la Belgique, avec ses dix millions d'habitants, dans le contexte international n'a de poids que celui d'une très grande agglomération.

Notre collègue M. Wathélet insistait à nouveau hier sur l'importance pour notre pays du concept européen. Mais — et je l'admets — il y a aussi les faits que notre capacité vers les secteurs de pointe n'a guère été cultivée et qu'en fait, à l'instar de bien d'autres corps sociaux, nos entreprises aussi se borneraient volontiers à défendre leurs droits acquis et leurs domaines propres sans chercher à en conquérir d'autres, plus dangereux peut-être, mais plus prometteurs aussi!

Alors, monsieur le ministre, quel est donc l'effort de la collectivité vers ces secteurs par tous négligés? J'ai bien peur qu'il ne se confonde, en réalité, dans la défense d'états de fait existants mais périmés. En cela, c'est très différent de tout ce que le gouvernement a réalisé en matière de construction.

Ainsi donc, tout ne me satisfait pas, ai-je dit, et je viens de parler des investissements, mais il en est évidemment de même en matière d'emploi.

Certes, une tendance à la stabilisation du chômage se dessine. Certes, il faut, pour apprécier ce chômage, tenir compte du choix de société que nous avons fait par l'apparition des femmes sur le marché du travail. Certes enfin, le gouvernement a fait certains efforts en matière de chômage des jeunes, de prolongation scolaire et de formation alternée écoles-entreprises.

Mais il faut bien l'admettre ici encore: l'économie dispose de nous. On ne crée pas toujours artificiellement de l'emploi inutile à la société tout en étant à sa charge! On ne le crée de manière durable, comme l'investissement, que si le besoin en existe.

Qu'est-ce qu'un emploi dont on n'a pas besoin? Qu'est-ce qu'un emploi dans une entreprise condamnée mais artificiellement sauvée? Qu'est-ce, de même, qu'un investissement inutile à la collectivité?

Nous sommes toujours dans le domaine de la confiance. Il n'y aura jamais d'employeurs pour embaucher, ni d'investisseurs pour investir sans cette confiance dans l'avenir et la durabilité des options prises.

Confiance dans la flexibilité et la mobilité accordées à l'investissement, mais aussi au désinvestissement et au réinvestissement. Confiance dans la flexibilité, la mobilité et la facilité accordées à l'embauche, au licenciement et à l'embauche à nouveau.

Dans un contexte industriel profondément mouvant, dans des marchés commerciaux en évolution technique constante, nous restons enfermés dans nos rigidités anciennes. Pourquoi vouloir maintenir ces rigidités, ces droits réputés acquis et sclérosants là où tout est toujours remis en question?

Les flexibilités sont nécessaires. C'est le conservatisme des droits acquis par les autres qui donne justification — et le plus souvent prétexte — au capital à risque pour s'enfermer, pour protéger à son tour, dans son propre conservatisme, ce qu'il peut encore sauver ou cacher!

Sans capital, le travail n'est guère efficient. Sans travail, le capital reste inutile, mais l'un avec l'autre, ils font le progrès sociale. L'un opposé à l'autre, ils se détruisent et ne peuvent plus rien isolément.

Capital, travail ...

Mais il y a aussi l'Etat et ses finances!

Qui pourrait encore contester que nos finances publiques, plus que toutes autres en pays comparables, sont en perte de vue? Qui pourrait encore nier les redoutables interférences d'une telle situation sur la vie économique de la collectivité et sur celle de chacun d'entre nous?

Sur ces points-là au moins, au sein de cette commission des Finances où vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence, l'unanimité était totale.

Même si stabilisation relative et léger espoir il y a, il est insensé, invivable à terme, sauf à sombrer dans des situations de type sud-américain, de continuer à se permettre une dette publique qui s'accroît depuis plusieurs années de quelque 500 milliards par an!

Une telle situation sera la cause d'une charge invraisemblable que, par laxisme, par manque de courage, nous léguerons à nos enfants la charge du passé. Elle est déjà la cause, par les emprunts faits à l'étranger, de transferts excessifs d'argent en dehors de nos frontières. Elle est la cause, chez nous, d'un dépassement stérilisant des taux normaux d'intérêt à court et à moyen terme. Elle est la cause de ces centaines de milliards empruntés par l'Etat sur le marché financier intérieur et perdus pour le capital à risque, l'industrie. Elle est la cause d'une discrimination dont est en permanence victime l'épargnant actionnaire du capital à risque par rapport à l'épargnant obligataire, sans risque. Elle est la cause de l'augmentation de la pression fiscale et parafiscale dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle atteint chez nous des records inadmissibles. Elle est la cause de la démotivation des cadres et des travailleurs qualifiés de tous niveaux là où nous savons qu'ils sont les forces vives de notre économie. Elle est la cause, enfin, d'une création directe ou indirecte de monnaie génératrice, nous le savons tous, d'inflation et de baisse du niveau de vie.

Cet état de choses est intolérable. Il s'est accéléré vers 1980-1981 mais il ne se résorbera pas rapidement. Néanmoins, l'effort fait maintenant et la stabilisation apparue ne sont pas encore à mes yeux satisfaisants. Et quelle que soit la couleur politique des gouvernements qui suivront, ce problème sera, devra être longtemps leur leitmotiv, leur obsession, même si, hélas! l'opinion publique ne se rend pas compte, par l'aridité même du sujet, de son extraordinaire importance.

Or il faudra heurter plus encore cette opinion publique, par chacune de ces mesures de restriction qu'il faudra bien prendre! Il faut qu'elle soit mieux informée et ce point a déjà été souligné hier.

Car il n'est pas sain que nous battions — et de combien! — tous les records en matière de dépenses sociales par habitant. Car il n'est pas sain que, sur quatre personnes mises au travail, une soit fonctionnaire. Car il n'est pas sain qu'on emprunte pour consommer, qu'on emprunte pour tenir la tête hors de l'eau des entreprises qui seraient irrémédiablement condamnées, qu'on emprunte pour rembourser d'autres emprunts, qu'on emprunte sans avoir remis en cause l'utilité de chaque dépense, qu'on emprunte sans parfois — peut-être? — que la fréquence et la qualité des contrôles budgétaires aient été suffisants! Aucun gouvernement, quel qu'il soit, n'évitera à l'avenir une nécessaire politique de rigueur et une gestion attentive dont j'ai été heureux d'apprendre qu'elle animerait des révisions en matière de gestion budgétaire.

Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai évité volontairement les chiffres, la polémique, les conflits, les problèmes ponctuels, les débats devenus inutiles tant nous les connaissons, tant nous en sommes et en serons abreuvés.

Je crois fondamentalement que des pions importants ont été placés par le gouvernement dès lors qu'un équilibre tend à se refaire entre l'importance du capital et celle du travail, mais dès lors surtout que reste certain que ces deux notions associées se doivent de déboucher sur le progrès social. Les observateurs internationaux sont conscients de ces pions qui ont été posés, il faut s'en réjouir.

Mais l'effort restera long: investissements et emploi ne se feront que si la confiance existe et dure. Et la restructuration des finances publiques ne se fera elle-même que si un consensus apparaît — spectre de tragédie financière aidant? — au sein de ces multiples groupes de pression de toutes tendances et qui sont tous parties prenantes et qui sont tous responsables de la déconfiture actuelle. Aucune idéologie au pouvoir, quelle qu'elle soit, n'échappera à ces faits.

Un mot encore pour rester pragmatique: nous savons tous que chez nous, potentiel et qualité de travail existent, le chômage en est la meilleure preuve; nous savons tous, qu'à l'inverse, chez nous, pour que les recettes de l'Etat augmentent, il faut que le produit national augmente et que, pour cela, capital et investissements font défaut. Continuerons-nous encore longtemps, monsieur le ministre, nonobstant les quelques améliorations actuelles, à avoir une politique fiscale qui incite les capitaux à nous quitter et qui oblige ceux qui se sont évadés à rester à l'étranger, à y prospérer, à s'y consommer, à s'y investir ... en bref, à faire des heureux autre part que chez nous? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Il reste douze orateurs inscrits dans la discussion générale. Je vous propose de clore la liste des orateurs. (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

Het woord is aan de heer Cooreman.

De heer Cooreman. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, dames en heren, « la cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue ». Men heeft Jean de La Fontaine hier al geciteerd. U kent het einde van het verhaal: « Que faisiez-vous aux temps chauds? Je chantais, ne vous déplaît. Eh bien, dansez maintenant. » Wij zijn niet België in de dans en wij moeten proberen te ontsnappen aan de wervelwind waarin wij opgenomen zijn.

Naar mijn oordeel staat ons land voor vier uitdagingen: ten eerste, de enorme werkloosheid; ten tweede, het herhaald deficit op onze begroting; ten derde, de uitdaging van de pensioenen, en, ten vierde, onze demografie die volledig in gevaar komt.

Eerst enkele woorden over de werkloosheid. Men spreekt steeds over cijfers van 512 000 à 518 000 werklozen, maar deze cijfers zijn onjuist. Wij staan op het ogenblik met ten minste 850 000 werkzoekenden. Daarvan zijn er ongeveer 100 000 die geen werkloosheidsvergoeding krijgen, zowat 100 000 die opgenomen zijn in de brugpensioenen en nog eens 100 000 opgenomen in allerlei, zij het zeer sympathieke, plannen maar die toch voor een deel onrechtstreeks opgenomen zijn in de administratie. De cijfers die worden geciteerd hebben meestal alleen betrekking op de mannen en vrouwen die een werkloosheidsvergoeding genieten — uitkeringsgerechtigden dus — en geven als dusdanig een verkeerd beeld.

Deze enorme werkloosheid is dramatisch voor de mensen zelf; zij is dit evenzeer voor onze rijksmiddelen. Zij staat in rechtstreeks verband met het deficit op de Rijksmiddelenbegroting. Ik zou toch willen releveren dat wij daar niet te eenvoudig mogen over denken.

Een cijfer, macro-economisch: wanneer men 500 000 werklozen zou tewerkstellen met een wedde van 600 000 frank per jaar, zou dit minder uitgaven betekenen voor de Staat in het kader van de werkloosheidsuitkeringen en meer inkomen voor de sociale zekerheid en de belastingen, voor een bedrag van 195 miljard. Laten we zelfs 200 miljard nemen. 200 miljard minder op de rijksmiddelen betekent nog altijd een deficit van 300 miljard. Met andere woorden, statistisch is bewezen dat het niet zou volstaan 500 000 mensen tewerk te stellen om op die manier alleen het tekort op de rijksbegroting te kunnen opvangen.

Het tweede probleem: het deficit op de begroting. Ik herhaal het cijfer dat ik reeds vroeger citeerde maar dat naar mijn gevoelen veel te weinig aan bod komt. Sommigen zeggen: laten wij de belastingen verhogen. Wij hebben destijds in het studiecentrum Cepsus studies gemaakt op basis van de inkomsten van 1980. Nu worden trouwens nieuwe berekeningen gemaakt.

Op basis van de inkomsten 1980 zou men, om 450 miljard meer inkomsten te bereiken, 100 pct. moeten taxeren van 240 000 frank af. Dit betekent niet dat het maandelijks inkomen 20 000 frank zou bedragen maar slechts 16 000 frank vermits daarin nog 4 000 frank belastingen zijn begrepen. Dit bewijst aan de hand van de statistieken dat een dergelijke oplossing totaal onmogelijk is.

Trouwens, indien men deze methode toch zou toepassen, zouden een hele reeks inkomens niet meer verworven kunnen worden.

In dat kader hebben het hotelwezen, de restaurants en de garages bijvoorbeeld, geen enkel inkomen meer. Het zijn sectoren die slechts een inkomen verwerven door besteding van anderen. Dit om te bewijzen dat het niet volstaat enerzijds te beweren dat door meer mensen tewerk te stellen het probleem is opgelost. Het is een zeer goede zaak, dat is duidelijk. Maar het probleem door meer belastingen oplossen is geheel uitgesloten.

Wij moeten de uitgaven van de Staat verminderen. Ik zal hier niet de uitstekende argumenten herhalen die onze rapporteur, de heer Chabert, gisteren heeft uiteengezet. Hij heeft gewezen op het dramatische van deze steeds terugkerende tekorten op de Rijksmiddelenbegroting. Duizend miljard meer gaan lenen in twee jaar tijd betekent een ondraaglijke last die op een bepaald ogenblik catastrofaal zal zijn. Ik stuit mij derhalve volledig aan bij wat de rapporteur gisteren heeft gezegd.

Ik wil nog een stap verder gaan. Op welke manier kunnen wij deze eerste twee problemen voor een deel oplossen? Ik meen dat het maar kan door de uitgaven van de Staat te verminderen. De rapporteur heeft er ook naar verwezen. Wij tellen op het ogenblik ten minste 900 000 personeelsleden in de openbare sector. Dit cijfer moet worden teruggebracht tot 800 000 en bij voorkeur tot 700 000. Er is geen oplossing voor het tekort van de Staat indien men niet dringend snoeit in de uitgaven.

Deze uitgaven hebben in de eerste plaats betrekking op het rijkspersoneel. Men kan antwoorden dat een vermindering van het personeel in de eerste fase een weerslag zal hebben op de werkloosheid. Dit is juist, maar die vermindering biedt een kans voor de toekomst.

Het huidig tekort op de Rijksmiddelenbegroting bezwaart het rentepeil in ons land. Zolang dit tekort zo hoog blijft zal het rentepeil in ons land steeds 3, 4 à 5 pct. hoger liggen dan in de ons omringende landen. Dit betekent niet alleen dat de Staat, die de eerste grote ontlener is op de financiële markt, daar rechtstreeks de gevolgen van draagt, maar ook dat het hele bedrijfsleven daarvan het slachtoffer is. Het is via het bedrijfsleven dat wij uit de crisis kunnen geraken. Het is slechts op die wijze dat wij iets positiefs kunnen doen.

De heer Spitaels heeft gisteren verwezen naar het succes van de aandelenwet. Hij heeft ze in zekere mate gerelativeerd. Ik zal hier niet hoog van de toren blazen. Ik kan meer dan wie ook het succes van deze wet relativeren. Ik wil het graag doen omdat ik wil vermijden dat men in een soort euforie zou menen dat hierdoor alles kan worden opgelost. Dat is helemaal verkeerd. Indien men het cijfer van 300 miljard citeert, heeft men daarover geen zekerheid, gezien de termijn loopt tot 31 december en dat wellicht op die datum nog nieuwe vennootschappen zullen worden opgericht of dat vennootschappen kapitaalverhogingen zullen doen. Het is alleen door extrapolatie van 93 miljard van het jaar 1982 en de cijfers die men kent voor de eerste zes maanden van 1983, namelijk meer dan 60 miljard op de beurs. Wij ontvingen immers pas vanmorgen de *Bijlagen* aan het *Belgische Staatsblad* van 14 juli 1983. Het is dus onmogelijk vandaag te weten wat het resultaat is van het jaar 1983.

Ik voeg er onmiddellijk aan toe dat indien men 300 miljard zou bereiken, men daarvan ten minste 10 à 15 pct. moet aftrekken voor wat men het dubbel gebruik noemt, namelijk in verband met het aanvaarden van het onderschrijven van filialen. Ik meen niet dat het op zichzelf een fout is omdat een hele reeks van deze vennootschappen ook in de jaren 1984 en 1985 deze onderschreven aandelen zullen kunnen doorgeven naar de beurs, en op deze manier liquiditeiten maken wanneer ze zelf hun eigen investeringen zullen doen.

Het is belangrijk dat zij zich hebben geëngageerd, dat zij zich ertoe hebben verbonden gedurende tien, respectievelijk negen jaar, te investeren. Ik weet dat tientallen vennootschappen op het ogenblik een kapitaalverhoging hebben uitgevoerd en dat zij op zoek zijn naar projecten, die uiteindelijk moeten uitmonden in tewerkstelling.

Bepaalde vennootschappen hebben dit aangekondigd. Het is gevaarlijk namen te noemen maar één vennootschap heeft het duidelijk gezegd. De NV Colruyt heeft duidelijk in haar jaarverslag aangekondigd dat zij dank zij de kapitaalverhoging, 1 000 mensen meer heeft tewerkgesteld. Ik hoop dat uit de verslagen van het volgend jaar zal blijken dat talrijke vennootschappen dit voorbeeld zullen volgen en zullen aankondigen hoeveel mensen zij hebben aangeworven dank zij de kapitaalverhogingen.

Ik weet echter wel dat, als wij de cijfers over 1982 bekijken, meer dan 5 700 nieuwe vennootschappen werden opgericht en dat wij wellicht ten minste zoveel nieuwe vennootschappen zullen kunnen noteren in de loop van dit jaar. Dit is telkens een teken van geloof en hoop in mensen die bereid zijn financiële middelen op tafel te brengen met de bedoeling daarmee economische activiteiten te ontwikkelen. Dit kan alleen maar dank zij het aanwerven van personeel.

Wat was echter het essentiële van deze aandelenwet? Ik nodig u uit, geachte collega's, de statistieken na te kijken, die werden opgemaakt door de Nationale Bank van België. U vindt in de jaarrekeningen terug dat op 31 december 1981 onze Belgische vennootschappen, opgenomen in de globalisatie, een totale schuld hadden van meer dan 3 110 miljard en dat zij — met uitzondering van de banken die er niet zijn in opgenomen — in 1981 in totaal 237 miljard aan intresten hebben betaald.

Als ik dit vergelijk met de totale winst, blijkt dat dit het dubbele is van de winst die deze vennootschappen hebben gemaakt, dat het meer dan ongeveer vier keer de vennootschapsbelasting is die zij betalen. Het is duidelijk dat indien dit geld alleen zou hebben gediend om hun schuld terug te betalen, daar reeds een zeer positief resultaat zou zijn gekomen.

Ik heb een vluchtige berekening gemaakt. Indien zij een interest betalen van 15 pct. — sommige betalen meer — en zij dit geld zouden hebben omgezet in aandelen in het kader van de aandelenwet, dan zou de Belgische Staat per jaar onmiddellijk — en ik leg er de nadruk op — 11 160 miljoen meer belastingen ontvangen. De schuldrente is namelijk een bedrijfslast die men mag aftrekken, zodanig dat er geen belastingen op moet worden betaald. Er wordt slechts roerende voorheffing van 20 pct. betaald door degenen die geld hebben aangebracht bij de kredietverstrekker.

Als men dit verschil bekijkt, merkt men onmiddellijk op dat de Staat op die basis om zo te zeggen de eerste grote aandeelhouder is. De Staat haalt het eerst het grootste voordeel uit deze wet.

Ik wil er niet langer bij blijven stilstaan. Ik zal graag deze cijfers in detail medelen aan wie er interesse voor heeft.

Dit was de eerste en de belangrijkste van mijn mededelingen. Slechts dank zij het economisch dynamisme — door het geven van een kans aan de mensen in ons land, ook aan vreemdelingen, om economische activiteiten te ontplooiën — kan men de eerste stap doen in de richting van een vermindering van de werkloosheid en van een tekort op de rijksbegroting.

Voorts heeft de heer Spitaels gisteren verwezen naar de bouwsector en naar zijn voorstel, waarvoor ik hem feliciteer. Ik betreur alleen maar dat men dit nooit in commissie heeft besproken. Hij was echter niet de enige. Enkele collega's en ikzelf hebben vorig jaar in juli eveneens een wetsvoorstel ingediend. Later heb ik een voorstel ingediend over de onroerende beleggingsfondsen. Ik hoop dat dit het volgend jaar in de commissie voor de Financiën zal worden besproken.

Het zijn middelen die wij zoeken om, zonder dat het geld kost aan de Staat, op een gezonde manier nieuwe activiteiten te brengen in de bouwsector zodat er opnieuw kan worden gebouwd, zoniet gaan we inzake huisvesting naar een crisis. Er wordt de jongste jaren niet meer gebouwd. Degenen die voor zichzelf zouden willen bouwen doen het niet meer om verschillende redenen, zoals het te duur worden van de bouwactiviteit zelf, de te hoge rentelast of de onzekerheid over de toekomst.

We moeten zoeken naar een vermindering van de kost in de bouwsector. Ik heb daaromtrent een suggestie, mijnheer de minister. Zou men niet aanvaarden in de bouwsector de werktijd niet te verkorten, maar integendeel, te verlengen tot 40 uur per week tegen hetzelfde loon? Dat is een verlaging van de kostprijs met 10 pct. Dat zou in de eerste plaats ten goede komen aan degenen die willen bouwen. Men kan bepaalde limieten stellen en modaliteiten uitwerken, bijvoorbeeld, dat dit niet moet gebeuren bij de grote bouwmaatschappijen voor grote werken, maar alleen voor de privé-woningbouw. Deze maatregel zou zeker niet deflatoir werken, want men zou de bouwvakkers hetzelfde inkomen verzekeren als voorheen. Ik herhaal, die maatregel zou een prijsverlaging met 10 pct. van de bouwkost betekenen en heeft enkel tot doel de gewone man te geven waarnaar hij vaak zijn hele leven verlangt, namelijk een nieuwe eigen woning. Ik meen dat de idee van arbeidsduurverlenging in overweging zou moeten worden genomen.

Ik wilde in deze richting verder gaan. Alle mogelijke middelen om de werkgelegenheid te stimuleren moeten immers worden aangewend. Ik denk hier, onder andere, aan de proeftijd bij de aanwerving die momenteel drie maanden bedraagt voor bedienden. Deze termijn is veel te kort. Een verlenging tot zes maanden heeft geen enkel nadeel voor de werknemer die moet worden beschermd, want hij is zeker vandaag de zwakkere. Bepaalde patroons zullen dan allicht gemakkelijker aanwerven op proef. Mislukt de kandidaat dan is het spijtig, maar in vele gevallen zal hij lukken en is hij aangeworven. Nu zijn er heel wat patroons achterdochtig. Zij hebben schrik voor de vergoeding die zij zullen moeten betalen wanneer de proeftermijn is overschreden. Wij moeten de moed hebben om te zoeken naar nieuwe ideeën. De toekomst van tienduizenden personen die werk verlangen staat op het spel.

Het derde punt van mijn uiteenzetting heeft betrekking op de pensioenen. Ik zal daaromtrent zeer kort zijn. In de pensioensector, zowel voor de wettelijke pensioenen als voor de pensioenen van de rijksambtenaren, zijn momenteel de verwachtingen té hoog ten opzichte van deze die men zal kunnen inlossen. Wij tellen momenteel 300 000 gepensioneerde ambtenaren. Er zijn er nu ongeveer 900 000 in dienst. Wij lenen vandaag plusminus 137 miljard om de pensioenen te kunnen betalen. Wij kunnen vandaag niet eens de pensioenen betalen met onze eigen inkomsten, hoe zullen wij dan ooit de pensioenen kunnen betalen van de 900 000 personeelsleden die in dienst zijn? Wij moeten op dat vlak dringend initiatieven nemen. Ook daaromtrent hebben een aantal collega's en ikzelf een voorstel ingediend voor aanvullende pensioenen.

Mijnheer de minister, u weet dat in Nederland de ambtenaren volgend jaar 3 pct. zullen moeten inleveren. Zij zullen volgend jaar slechts 97 pct. van hun wedde van dit jaar ontvangen. Zij krijgen geen indexverhoging en moeten bovendien 3 pct. inleveren. Ik wil in dit licht een suggestie doen.

Waarom zou men de indexaanpassing die aan de ambtenaren werd beloofd niet storten in een bijzonder fonds dat een reserve zou vormen voor een aanvullend pensioen dat door de betrokkene zelf kan worden

beheerd? Dan zullen de betrokkenen ten minste de vorming zien van een pensioen dat zij met zekerheid zullen ontvangen op basis van kapitalisatie.

Wanneer wij niet de moed hebben om de betrokkenen duidelijk te zeggen hoe de toestand is, dan moeten wij hun ten minste toehoeft waarborg geven dat een stuk van hun pensioen zal kunnen worden uitbetaald.

Hetzelfde geldt voor de wettelijke pensioenen. In een belangrijke studie die werd gepubliceerd door actuariësen, werd vastgesteld dat indien men de wettelijke pensioenen handhaaft op de huidige peil, men tegen het jaar 2000 de bijdragen voor de werknemers zal moeten verhogen van 15,86 pct. naar 30 pct. Dit is onbetaalbaar en kan niet worden gedragen, noch door de bevolking, noch door de economie. Van nu af aan moet men initiatieven nemen die de mogelijkheid scheppen om de mensen niet te zeer teleur te stellen. Men moet duidelijk de zaken durven zeggen zoals ze zijn, maar men moet ook een oplossing in het vooruitzicht stellen zodat iedereen weet waar hij aan toe is.

Tenslotte wil ik het zeer kort hebben over een belangrijk probleem in verband met onze demografie. Het geboortecijfer in ons land is gedaald tot ongeveer 10 per 1000. Indien men de geboorten bij de vreemdelingen buiten beschouwing laat, niet alleen bij de immigranten, maar ook bij de ongeveer 25 000 ambtenaren van de Europese Gemeenschap, waaronder men vele jonge mensen aantreft en dus vele geboorten, dan daalt ons geboortecijfer merklijk onder de 10 per 1000.

Wij zijn niet meer in staat de Belgische bevolking op peil te houden. Op het ogenblik blijft onze bevolking ongeveer stabiel omdat wij sinds jaren een veroudering van de bevolking kennen. Op een zeker ogenblik zullen wij echter tot de situatie komen waarin het aantal mensen ouder dan 65 jaar volkomen in onevenwicht zal zijn met het jongere gedeelte van de bevolking. Wij zullen aldus in een totaal onhoudbare situatie terecht komen met betrekking tot de verhouding tussen de actieve en de niet-actieve bevolking.

Indien wij niet snel maatregelen nemen, zullen wij ook, zoals de Franse regering de jongste weken, opnieuw maatregelen moeten nemen voor een natalistische politiek. Dit is heel wat anders dan een gezinspolitiek. Een geboortepolitiek zonder een gezinspolitiek lost geen problemen op, maar scheidt er integendeel.

Ik pleit zeer duidelijk voor het voeren van een gezinspolitiek in ons land. Deze gezinspolitiek is, mijns inziens, dringend noodzakelijk gezien de hoge werkloosheid, gezien de problemen in gezinnen met kinderen waar man en vrouw werken gaan, en gezien de fiscale problemen voor jonge mensen die huwen en zwaarder worden belast dan twee personen die gewoon samenleven. Wij moeten een toekomstgerichte gezinspolitiek voeren die een nieuwe lente kan betekenen voor ons land, dat dringend nood heeft aan verjonging. Ik wil de hoop uitspreken, mijnheer de minister, dat u samen met de regering deze gezinspolitiek zult uitbouwen, want dan alleen kan er hoop zijn voor ons land. En dat is toch wat wij allen wensen. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Deworme.

M. Deworme. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis 1981, votre gouvernement dit « Martens V » dirige le pays par le biais des pouvoirs spéciaux. Ce faisant, il a court-circuité les Chambres législatives dans leurs prérogatives essentielles. Votre gouvernement prend cependant ses décisions en toute légalité, puisque les mandataires des partis de la majorité se sont déchargés sur quelques ministres des attributions que leur avaient confiées les électeurs. Nous n'épilouerons pas sur cette façon de faire, mais nous constatons que le gouvernement a, depuis deux ans, les coudees franches pour élaborer une politique conforme à ses seules options. L'opinion publique, chloroformée par la majorité de la presse, divisée syndicalement et communautairement, se laisse prendre au piège de l'attentisme et du laisser-venir.

Nous savons que l'histoire ne repasse pas les plats, pourtant je viens de relire un livre d'une remarquable érudition sur *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire* de Jérôme Carcopino et je ne résiste pas au plaisir de vous en lire un bref extrait: « Rome constituait le nerf d'une économie où la production perdait de jour en jour du terrain et le mercantilisme était en train de tout envahir... »

Les intermédiaires et les amuseurs, ces deux plaies attachées au flanc des multitudes, étaient les seuls à rafler des millions. La population de Rome n'exprime aucune aspiration vers un mieux qu'on dirait impossible. Elle place la félicité dans la négation d'un labeur dont elle sous-

entend la vanité. » Il faut espérer que les historiens ne seront pas obligés de poser les mêmes jugements sur notre époque.

Notre pays, malgré vos promesses et celles contenues dans la déclaration gouvernementale, ne retrouve pas un équilibre économique satisfaisant. Le franc est à la traîne du serpent monétaire européen, l'inflation atteindra les 7,5 p.c. en 1983, des pans entiers de notre économie s'écroulent sans susciter des vagues de fond dans la population. Le gouvernement accepte les fermetures comme inéluctables. Il n'a aucun plan de redressement industriel à proposer, mais bien un plan de démantèlement des entreprises. Il y a quelques années, on a reconstruit Valfil à coup de milliards; l'outil à peine construit est voué à la casse par le jeu des pressions européennes, régionales et patronales.

Au moment où nos outils de production sont destinés au dépérissement ou à l'asphyxie, vous continuez à faire appel à la bonne volonté des capitaux privés pour recréer de nouvelles entreprises. Les capitaux privés sont partis avec l'assentiment des gouvernements de droite qui n'ont jamais lutté efficacement contre la fraude fiscale ou contre la fuite des capitaux. Ils sont partis sans laisser d'adresse, ni espoir de retour.

Et votre gouvernement n'a que des attitudes compréhensives pour ceux qui n'élèvent leur idéal qu'au niveau de leur portefeuille: amnistie fiscale, allègements fiscaux, précompte mobilier libérateur, précompte immobilier libérateur... Et j'en passe.

Vous continuez à faire appel à certaines catégories sociales plus sensibles à leurs intérêts immédiats qu'à un enjeu national,

Dès à présent, on peut considérer que le taux d'inflation sera de 7,5 p.c. en 1983. Cette hausse a été provoquée par la hausse de quelques produits tels que le gazole, les fruits, les voitures, les textiles, les huiles...; par contre il y a quelques légères baisses.

Cette inflation de 7,5 p.c. nous place bien au-dessus de l'inflation de toute une série de pays de l'OCDE:

Japon, 1,2 p.c.;

Suisse, 1,8 p.c.;

Pays-Bas, 2,6 p.c.;

Allemagne, 3,0 p.c.;

Autriche, 3,2 p.c.;

Royaume-Uni, 4,6 p.c.;

Canada, 5,5 p.c.;

Danemark, 6,0 p.c.

mais en meilleure position que certains autres pays, il faut le reconnaître.

Sous les précédents gouvernements, l'indexation automatique des salaires à l'index comblait un retard d'un mois de décalage entre l'augmentation des prix à la consommation et des salaires.

Martens V a imposé une modération salariale d'abord limitée à 1982, ensuite étendue à 1983. D'abord par blocage des salaires, ensuite par une indexation forfaitaire pour les salaires dépassant la rémunération mensuelle garantie. A partir de ce salaire de quelque 30 000 francs, tout montant le dépassant, l'indexation était plafonnée à 2 p.c.

A partir de septembre 1983, un nouveau système basé sur l'index moyen des quatre derniers mois a été mis en application, l'indexation est donc différée.

Les conséquences en sont une baisse du pouvoir d'achat des familles, qu'on peut évaluer à quelque 3 p.c.

C'est donc le revenu des ménages et la consommation de ceux-ci qui sont les victimes de votre pari d'apporter des stimulants aux investissements privés et l'espoir de voir augmenter les investissements productifs.

Le sacrifice est-il efficace? J'aimerais que vous m'en convainquiez.

Le Premier ministre a dû reconnaître, lors de l'émission télévisée de ce 18 décembre, que la reprise esquissée en 1982 ne s'était pas poursuivie en 1983. Pourtant, les incitants fiscaux ne manquaient pas.

L'arrêté royal n° 15 du 9 mars 1982 modifié par l'arrêté royal n° 150 du 30 décembre 1982 vise à encourager la souscription ou l'achat d'actions ou parts représentatives de droits sociaux dans les sociétés belges. Ces arrêtés ont instauré deux catégories d'incitants fiscaux. D'une part, la faculté pour les personnes physiques de déduire pendant cinq années du montant de leurs revenus imposables leurs acquisitions de sociétés belges ou de certificats de fonds commun de placement belges agréés à concurrence de 40 000 francs par an, augmenté de 10 000 francs par personne à charge. D'autre part, pour les actions et parts émises au cours des années 1982-1983, trois avantages à condition que la société s'engage à investir 60 p.c.

Le prélèvement du précompte mobilier continuerait à être perçu. Il était à ce moment de 20 p.c.

Ma question est de savoir si les effets de ces arrêtés n° 15 et n° 150 se sont déjà fait sentir et dans quelle mesure. Avez-vous des chiffres à citer ?

Je complète ma question en vous demandant quelle sera l'incidence estimée par le ministre sur les investissements espérés par les arrêtés royaux en question, en rendant le précompte mobilier libératoire en le portant à 25 p.c.

Si en 1982 la Belgique était en voie progressivement de rétablir un équilibre financier, en 1983 la hausse du coût du dollar menace le système européen dans son ensemble, mais en particulier la Belgique qui se trouve à la traîne. Notre franc se trouve de plus en plus vulnérable.

La Banque Nationale a dû relever le taux d'escompte à 10 p.c., le relèvement du taux à court terme n'a rien changé à la faiblesse du cours de notre monnaie. Dans les milieux financiers internationaux le franc belge est en médiocre estime et les perspectives ne sont pas encourageantes.

L'essor économique est loin d'être satisfaisant, la croissance des investissements productifs ne s'est pas déclenchée et la barre des 500 000 chômeurs indemnisés est franchie. Il y a en outre 250 000 personnes engagées dans des missions insécurisantes sous l'appellation de CST, TCT, chômeurs mis au travail, stagiaires économiques... sans compter les jeunes maintenus à l'école contre leur gré par la prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans.

C'est tout cela qui accroît la méfiance des financiers à l'égard de notre monnaie.

Qu'en est-il de la balance des paiements ?

En période de crise, le gouvernement doit soutenir l'activité économique pour éviter un accroissement démesuré du chômage et pour maintenir en vie des secteurs d'activités soumis à une concurrence parfois déloyale de la part d'entreprises étrangères.

Il serait non seulement inopportun, mais dommageable pour l'avenir, d'être tributaire de l'étranger pour des approvisionnements indispensables pour la consommation intérieure.

Il faut, d'une part, un soutien modulé de la consommation qui garantit le marché intérieur et, d'autre part, il faut rétablir la compétitivité de nos entreprises à l'exportation.

Nous ne nions pas que la diminution du coût salarial horaire a favorisé la reprise de l'exportation de nos produits.

Les dévaluations successives du franc, si elles appauvrissent les petits épargnants, améliorent cependant la compétitivité de nos produits.

N'omettons cependant pas de souligner un autre facteur favorable pour nos produits et c'est celui qui tient à la qualité de notre main-d'œuvre, c'est la productivité accrue qui a augmenté de 120 p.c. en Belgique entre les années 1970-1980 pour 108 p.c. au Japon et 92 p.c. aux Pays-Bas.

Mais comme je l'ai montré en octobre lors de l'analyse du budget du Commerce extérieur, le rééquilibrage de notre balance des paiements est moins dû à la quantité de nos exportations qu'à la diminution de nos importations et aux prix de celles-ci.

A terme, cette diminution n'est-elle pas un appauvrissement lorsqu'il s'agit du pétrole pour nos industries, de matières premières en vue de la transformation et de la revente ?

J'arrive à un problème qui nous tient aussi très à cœur : celui de la sidérurgie. Il serait inconcevable de ne pas dire à cette tribune ce que nous en pensons.

Quatre sous-régions vivent encore de la sidérurgie bien qu'il n'y ait pas plus que trois bassins en activité sur le territoire belge. Quelque deux mille frontaliers du Sud-Luxembourg passent encore journalièrement la frontière pour travailler au grand-duché de Luxembourg et certains, en moindre quantité, en Lorraine française. Ils gagnent leur salaire à l'étranger, mais le dépensent en Belgique. C'est un aspect économique et social important pour le Sud de ma province que je tenais à rappeler.

M. Maystadt, ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — Il ne faut pas suivre M. Gillon si vous voulez garder du travail pour ces frontaliers.

M. Deworme. — Je souhaite que le ministre réponde à nos préoccupations et, dans toute la mesure du possible, qu'il nous prodigue des encouragements pour le maintien au travail de ces deux mille frontaliers.

Mais il s'agit là d'un problème dont nous pourrions discuter en son temps; nous n'allons pas le faire ici.

Profitant de ce sujet de la sidérurgie, je voudrais que le gouvernement m'éclaire sur l'aspect financier du rachat de Frère-Bourgeois Commercial.

Je rappelle pour ceux qui l'auraient oublié que cette raison sociale « Frère-Bourgeois Commercial » avait l'exclusivité des ventes d'acier de Hainaut-Sambre. Cette aciérie faisait des pertes alors que la société de commercialisation du produit réalisait des bénéfices.

Malgré les difficultés de Cockerill-Sambre, il semblait intéressant pour cette société de racheter Frère-Bourgeois Commercial.

Je souhaite que le gouvernement nous éclaire sur les modalités du rachat de cette société commerciale. Est-il vrai que ce rachat aurait coûté pour 49 p.c. des parts, 735 millions, et que cette année, les 51 p.c. des parts restantes auraient été rachetés aux actionnaires pour 1 milliard 100 millions de francs ? Comment, si ces chiffres sont exacts, peut-on expliquer cette plus-value qui serait de l'ordre de 365 millions, en pleine période de déprime de l'acier ?

Cette dépense a-t-elle été visée par la Cour des comptes ? Celle-ci a-t-elle formulé des remarques ? Qui a négocié les conditions de rachat ? Quels ministres ont couvert ce rachat de leur autorité ? S'il en a bien été ainsi, je souhaiterais quand même qu'on nous indique où les capitaux recouverts par cette société ont été réinvestis.

J'en arrive à un problème qui vous intéresse également au premier chef, celui du Fonds de reconversion industrielle.

Le FRI est né en 1978 de la Conférence nationale de la sidérurgie. Il a pour mission de financer les projets de reconversion et de rénovation industrielle.

Il devait initialement intervenir dans les bassins touchés par la crise sidérurgique. Ses missions ont été étendues ensuite aux zones touchées par les difficultés structurelles du textile et de la confection, de la réparation et de la construction navale.

Les moyens du FRI sont calculés à raison de 500 000 francs, chiffre prévu depuis 1976 dans les secteurs concernés.

Le montant cumulé des autorisations d'engagement est à ce jour de 9,25 milliards, mais il est bloqué par décision gouvernementale.

J'aimerais savoir si le montant correspond réellement aux emplois perdus effectivement dans chaque région ou si une clef de répartition autre a été mise en place par le gouvernement.

Quel est le montant qui revient effectivement à la Flandre, à la Wallonie et à Bruxelles d'après la clef de répartition des emplois perdus ?

De quelle somme dispose actuellement le FRI ?

De quel montant ont effectivement disposé la Flandre, la Wallonie et Bruxelles depuis 1978 ?

Fin novembre, le bassin luxembourgeois a été doté d'un sous-holding appelé Invest-Sud qui a un droit de tirage de 1,6 milliard. Invest-Sud est créé sous forme de société anonyme. Cette société peut donc prendre des participations dans des sociétés privées ou créer, je suppose, des sociétés publiques.

Ce n'est pas le premier sous-holding créé. Il y a Sidinvest, Alinvest, Shipinvest, en Flandre, pour un droit de tirage de 10,8 milliards et, en Wallonie, Boëlinvest et Invest-Sud pour un droit de tirage de 9 milliards.

J'aimerais savoir si l'optique du gouvernement est bien de recentrer nationalement les moyens financiers de la reconversion et de la rénovation industrielle.

Ces sous-holdings reçoivent-ils un droit de tirage d'un montant équivalent en nombre d'emplois perdus depuis 1976 ou une autre clef de répartition est-elle envisagée ? Si elle existe, quelle est-elle ?

Le ministre Eyskens a déjà déclaré vouloir régionaliser le FRI et octroyer les moyens financiers aux régions par le biais d'impôts ristournés. Si cette régionalisation devait s'opérer suivant ce critère, les droits de tirage de la Région wallonne passeraient de 40 p.c. à 31 p.c. Ce serait inacceptable et les conséquences politiques seraient importantes.

J'aimerais connaître la position du gouvernement à l'égard de la déclaration du ministre Eyskens.

J'ai souvent eu l'occasion de le dire, je me méfie des « n'a qu'à » comme des pessimistes à tout crin. Il faut une politique cohérente et volontariste dont les axes essentiels me semblent être ceux-ci.

Il faut sauver ce qui est viable, même à moyen terme, dans nos entreprises industrielles traditionnelles. Nous ne parlerons pas du long

terme. En effet, aucune entreprise industrielle ne peut avoir cette préention d'un autre âge.

On ne peut laisser dépérir, en tout cas, des entreprises industrielles dont nous avons besoin pour notre consommation intérieure.

Il faut accélérer la mise en place d'une véritable politique de recherche, coordonnée entre les instituts et les universités, travaillant aussi en symbiose avec la recherche privée et les industries.

Il est nécessaire de prévoir des circuits de financement accélérés débarrassés du cloisonnement et des privilèges qui font obstacle à tous les chercheurs entrepreneurs.

Il convient de prévoir la création d'entreprises publiques pures. La Belgique est très en retard sur de nombreux pays dans la mise en pratique d'industries publiques.

Il faut lutter contre le chômage par des moyens autres que la seule allocation. L'aide au demandeur d'emploi doit être décentralisée, en partie du moins, au niveau des communes. Une majorité des demandeurs d'emploi désire se rendre utile!

Pourquoi ne pas passer outre à un bureaucratisme envahissant pour engager ceux qui désirent travailler? Certaines circulaires des ministres se contredisent parfois. Il y a un manque de coordination entre ministres nationaux et régionaux. Il faut passer par l'Onem, par les délégués du Comité subrégional de l'emploi qui amendent les projets, par le Comité subrégional lui-même, qui se réunit trois ou quatre fois par an, par le Comité des délégués des ministres, par la décision du ministre, le tout, pour apprendre après six mois, que le dossier est refusé. Il faut alors recommencer un nouveau circuit.

Est-il admissible que ce douloureux problème du chômage puisse susciter des marchandages politiques? L'emploi doit être la priorité des priorités et cela doit être une affaire de volonté et de cœur de la part des ministres et du gouvernement.

Il faut mettre en place de véritables mécanismes de solidarité qui assurent au demandeur d'emploi non seulement un salaire, mais surtout la dignité dans le travail, la formation complémentaire ou le recyclage.

Il est particulièrement important d'amener les jeunes à trouver du travail après les études.

Il faut intensifier notre présence culturelle et économique dans de nombreux pays. La présence de jeunes compétents, efficaces et généreux y est souhaitée.

Il faut aussi que nous mettions tout en œuvre pour sauver les institutions européennes. Nous sommes la troisième force mondiale. De nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud souhaitent que l'Europe fasse fi de ses dissensions pour être finalement la véritable alternative économique aux deux grands blocs.

Depuis deux ans, le gouvernement s'est arrogé le pouvoir dans tous les secteurs clefs de l'économie, des finances et des affaires sociales.

L'avenir de notre pays dépend donc de votre seule responsabilité! L'échec aussi! (*Applaudissements sur certains bancs.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Herman.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, geachte collega's, het is voor mij enigszins frustrerend in de openbare vergadering van de Senaat mijn commentaar te geven bij de Rijksmiddelenbegroting die constitutioneel eerst in de Kamer wordt ingediend en besproken. De Eerste minister had het nog kort geleden over de lange weg. De weg van het bicameralisme is inderdaad lang. Een begroting wordt in vier fasen goedgekeurd of afgekeurd: in de commissie van de Kamer en dan in openbare vergadering, in de commissie van de Senaat en dan in openbare vergadering. Alle cijfers krijgen er hun commentaar. Dezelfde cijfers worden nu eens positief, dan eens negatief bekeken.

De heer Bascour, ondervoorzitter, treedt als voorzitter op

Daarom zal ik mij in de eerste plaats niet wagen aan een evaluatie van de cijfers. Ik verkies hier te beginnen met het verwoorden van de algemene conclusie van mijn fractie. Wij keuren deze begroting goed en geven aldus uiting van ons vertrouwen in deze regering die wij haar taak willen zien verder zetten, in de eerste plaats omdat een zo groot mogelijke begrotingsbeheersing en een regelmatige budgetcontrole — en ik verneem met genoegen dat deze nog intensiever zal worden — alleen kunnen plaatsvinden onder een verantwoordelijk kabinet dat in de regeringsver-

klaring zijn herstelbeleid over een hele legislatuur heeft gespreid. En dat is reeds een zeer beperkte tijdsspanne als men beseft van hoever wij komen en vooral hoe dit land een aantal waarschuwingen ten spijt, steeds verder en obstinaat de weg van de steeds groter wordende uitgaven is opgegaan, terwijl kunstmatig nieuwe noden werden gecreëerd waardoor de schuldenlast ondraaglijk hoog werd.

Alles is begonnen, zegt men, met de oliecrisis van 1973. Als ik denk aan de autoloze zondagen, onze eerste ecologische, anecdotische en ietwat ludieke reactie op die eerste toeslaande crisis, kan ik mij niet ontdoen van de indruk van zware onderschatting van de komende crisis. Die onderschatting heeft jaren geduurd, het ziende blind zijn ook.

Een paar voorbeelden uit tientallen anderen. In 1976 legt de Koninklijke Commissie voor de hervorming van de ziekteverzekering een verslag neer. Diagnose: Er is overconsumptie. Er is vooral een te grote stijging van de ligdagprijzen in de ziekenhuizen, er zijn te veel ziekenhuisbedden, er zijn te veel academische ziekenhuisbedden met een bijzonder hoge ligdagprijs.

Hoelang heeft het geduurd eer men met deze vaststellingen rekening heeft gehouden en aan afbouw begonnen is? Totdat deze regering hiervoor een plan heeft uitgewerkt.

Een andere nog veel prangender vraag. Hoeveel honderdtallen ziekenhuisbedden zijn er tussen 1976 en 1982 nog bij gekomen, die het deficit nog hebben verhoogd, vooraleer men heeft ingegrepen?

Dat men toch niet beweert dat elke besparing in de sociale sector sociale achteruitgang betekent, als warempel de zieken niet eens een tekort hebben aan ziekenhuisbedden, maar dat die bedden gewoon leegstaan.

Een andere vraag heb ik genomen uit de materie van de schuldenlast. Volgens de Nationale Bank evoluerden de netto te financieren behoeften van de overheid, in percentages van het bruto nationaal produkt, van 8,9 pct. in 1979 tot 12,2 pct. in 1980, 16,5 pct. in 1981 en 16,1 pct. in 1982. De regering beloofde in haar regeringsmededeling dit tekort tot 7 pct. van het BNP te beperken in 1985. Dat was misschien al te veel willen in te korte tijd. Zij heeft moeten afzien van deze opzet, maar de neerwaardse trend bleef behouden.

Zelfs de heer Spitaels sprak gisteren in zijn uiteenzetting over 13 pct., na aanpassing, in de loop van 1983. Hij deed dat trouwens met een verontwaardiging die nochtans zijn examenmislukking van 1979, 1980 en 1981 niet doet vergeten, aangezien het netto te financieren saldo tijdens die drie jaren verdubbelde. De lonen stegen toen slechts met 2,7 pct. en het aantal werklozen nam in die tijdsspanne toe met 200 000 eenheden. Altijd weer dezelfde diagnose: het langdurig onderschatten van de crisis en het gebrek aan moed om de remedies toe te dienen die nodig zijn. Daarom kan de huidige regering op het ogenblik slechts een smalle weg bewandelen, allereerst inzake de beheersing van de uitgaven.

Sommige experten, onder meer uitgedrukt in de commentaar van de Hoge Raad van Financiën tijdens de vroege herfst van dit jaar, spreken over de gevaren van een te grote afkoeling, van te grote besparingen op te korte tijd. Een dergelijke inkrimping van de uitgaven zou al te deflatoir werken, maar daartegenover staat het inflatiespook dat opduikt bij elke verslappening van de inspanningen.

Een politiek expert schrijft dat een grotere economische activiteit, ontstaan door hogere budgettaire uitgaven en dus tekorten, uiteindelijk verloren gaat door minder bedrijvigheid in de privé-sector. De verhitting van de *deficit-spending* is dus evenmin aan te raden. Het is dan ook met enige verwondering dat wij in de uiteenzetting van de heer Spitaels zijn onverholven bewondering voor het Franse model horen. « Le changement » heeft in Frankrijk een vertikaal oplopende buitenlandse schuld teweeggebracht van 3 200 miljard Belgische frank. Het tekort van de bedrijven door de Staat gecontroleerd ligt er hoger dan 3 500 miljard Belgische frank.

Het verlaten van de smalle weg, het opgeven van de austeriteit kan alle inspanningen van de voorbije twee jaar nutteloos maken. Ons vertrouwen in deze regering is niet het gevolg van het zien realiseren van al onze eigen politieke verwachtingen. De Vlaamse liberalen menen niet, en terecht geloof ik, dat saneringen en hogere lasten dezelfde indruk laten bij de bevolking, tenzij misschien op het eerste gezicht. Ook de bevolking constateert de overmatige uitgaven van de overheid: de bijna 900 000 mensen in overheidsdienst (het waren er tien jaar geleden 35 pct. minder), het oneigenlijk gebruik van de sociale zekerheid (wat niet wegneemt dat vele echte noden niet worden gelenigd). Maar het politiek onderzoek laat het verschil tussen nieuwe lasten en besparingen nog duidelijker blijken.

De demotivering van de bevolking tot werken, tot initiatief, tot risico en dus de demotivering om op reële wijze het BNP te verhogen, is het onafwendbaar gevolg van de te hoge lasten. In de parafiscaliteit ligt deze tegenstrijdigheid nog hoger. De verzwarende van de bijdragen heeft dezelfde frustrerende werking op degenen die in het actieve arbeidsleven zijn ingeschakeld, verhoogt prijzen en diensten, en brengt tenslotte door haar uitwerking op het eigenlijk inkomen, een vermindering in fiscale ontvangsten teweeg die haar impact voor om en bij de 50 pct. vermindert. Als men de steeds groter wordende sociale transfers kent, rechtstreeks uit de Schatkist, dan wordt het helemaal een kwestie van geven en nemen, die psychologie en financieel beleid hopeloos verwart.

Om al deze redenen zou mijn fractie de nadruk willen leggen op de liberale accenten die deze zijn van de matiging van de uitgaven. Ik zeg misschien ten onrechte « liberale accenten ». Het zijn over het algemeen de besluiten waartoe de onpartijdige waarnemers van ons financieel herstel komen.

Een paar maanden geleden publiceerde de Kredietbank in haar weekberichten, onder de titel « Zieke financiën » een studie die tot de volgende besluiten kwam: Het matigen van de uitgaven is de enige uitweg voor de benarde financiële toestand van de overheid.

De matiging zou volgens KB-weekberichten betrekking moeten hebben op: de lonen en het personeelsbestand van de overheid in het algemeen en van het onderwijs in het bijzonder; de sociale transfers; de toelagen aan ziekenhuizen; de kapitaaloverdrachten en kredietverleningen aan en de deelneming in bedrijven.

Heeft men niet, na de staking in het Openbaar Ambt, naast een inlevering die geen prioriteit was, naast een boekhoudkundige ingreep die noodzakelijkerwijze slechts eenmalig kan zijn, de wervingsstop die sinds januari 1983 in feite was toegepast, niet alleen ongedaan gemaakt, maar zelfs een inhaalmaneuver verricht, terwijl één jaar wervingsstop 10 miljard had kunnen besparen?

De heer Leemans treedt opnieuw als voorzitter op

Heeft men in de sociale sector de grondige hervorming van het sociale-zekerheidssysteem, niet steeds voor zich uitgeschoven en een aantal concrete en onmiddellijke besparingsmogelijkheden duidelijk in de regeringsverklaring vermeld, uitgesteld ten voordele van nieuwe inkomsten door verhoging van bijdragen, daardoor de rationalisatie, maar ook het prestige van het bestaand stelsel steeds verder aftakelend.

Volgens ons is een tekort niet a priori aan te vullen, zoals een vooraf geplande cocktail: een vierde fiscaliteit, een vierde parafiscaliteit en de helft besparingen. Waar niet meer kan bespaard worden na grondig onderzoek, moeten bijkomende middelen worden aangeboord, in laatste instantie.

De gedemotiveerde burger is een zieke die niet meer wil genezen. De werkkraan en het initiatief die dit land, deze westerse wereld tot een vóór 1940 onvoorstelbare welvaart hebben gebracht, moeten ook in deze veranderde wereld van meer spreiding van welvaart, een opleving, al is dit geen *status quo ante*, kunnen teweegbrengen.

Maar wij zouden slechte liberalen zijn, mochten we niet aannemen dat allen rondom ons dezelfde ideeën hebben over de therapie. Dus is de initiële regeringsverklaring en zijn de verdere bepalingen door de regering van haar standpunten, compromissen. Dus is de financiewet en haar totstandkoming in fasen, waarmee wij niet altijd even gelukkig waren, een compromis. Wij willen er ons deel, ons rechtvaardig deel in terugvinden. Dit zijn echter geen liberale manifesten. Zodat voor ons deze regering niet geniet, wat in Frankrijk zo elegant « l'état de grâce » wordt genoemd. Maar ze krijgt wel ons vertrouwen, wat uiteindelijk langer zal duren en meer zal bijbrengen. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roland Gillet.

M. R. Gillet. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, après la discussion qui a eu lieu à la Chambre des représentants, celle qui se déroule à présent au Sénat ne devrait pas consister en la répétition constante, et par chaque fraction politique, de ses vues à propos du budget de l'Etat. Il est toutefois difficile de faire preuve d'originalité.

En ce qui me concerne, je voudrais dire que le discours prononcé par notre collègue M. Defosset à la Chambre des représentants, le 22 novembre, a présenté tous les aspects d'opposition au budget des Voies et Moyens ainsi qu'à la législation fiscale.

On peut les résumer en deux phrases. La première vient d'être prononcée par mon honorable prédécesseur féminin à la tribune: « Ce n'est pas l'état de grâce. »

Quant à moi, je dirai qu'il n'y a pas de quoi pavoiser.

C'est le troisième budget que le gouvernement nous présente...

M. Kevers. — Le troisième budget en deux ans! C'est courageux!

M. R. Gillet. — ... en deux ans, et chacun de ces budgets offre les mêmes caractéristiques. D'abord, une amélioration des chiffres dans la présentation et une détérioration à l'aboutissement. Ensuite, un ton résigné qui contraste avec l'enthousiasme des années précédentes.

M. Henrion a déclaré à la Chambre qu'il s'agissait de « la moins mauvaise des solutions ». Par cette reconnaissance d'un certain échec, nous sommes loin des exclamations qui accompagnèrent les deux premiers budgets.

Cet échec est d'autant plus grave pour le gouvernement que celui-ci a agi en vertu de pouvoirs spéciaux.

Personnellement, je retiendrai du bilan présenté un non-respect des engagements qui ont présidé à la constitution du gouvernement actuel. Je recherche en vain, monsieur le ministre, où est le respect des engagements en ce qui concerne l'indexation fiscale, la non-augmentation de la pression fiscale, l'inquisition fiscale et la simplification de la paperasserie administrative. Je ne vois pas, en cette matière en tout cas, un respect des promesses faites par le gouvernement et les partis qui y sont représentés.

J'en viens ainsi à parler d'abord des dispositions fiscales et budgétaires. Je limiterai mon intervention à l'augmentation du précompte mobilier devenu libérateur.

Quelle était la situation? Il existait en fait deux catégories de citoyens: ceux qui plaçaient leur argent à l'étranger et ceux qui le conservaient en Belgique. Ceux qui plaçaient leur argent à l'étranger étaient divisés en trois catégories: les très riches qui plaçaient leur avoir en Suisse; les moins riches au Luxembourg parce que les déplacements sont moins coûteux; ceux qui avaient encore moins à placer le faisaient aux Pays-Bas, les taux hollandais n'étant pas fonction du capital placé.

Il faut être clair, la vérité est là.

En effet, la situation fiscale belge est telle qu'un grand nombre de nos compatriotes plaçaient leur argent à l'étranger pour échapper au précompte mobilier de 20 p.c. Les autres petits épargnants, qui n'avaient pas les moyens de placer leur argent en Suisse, au Luxembourg ou en Hollande, bénéficiaient d'un intérêt bancaire grevé de 20 p.c. de précompte. Ils ne déclaraient pas leur revenu mobilier, estimant ce précompte de 20 p.c. suffisamment libérateur. Je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas légal mais vous reconnaîtrez avec moi que c'était coutumier chez les petits porteurs d'argent. Tous les autres, qui en avaient la possibilité, plaçaient à l'étranger, de manière à échapper à ce précompte de 20 p.c.

Que se passera-t-il demain? Les riches ne rapatrieront pas leurs capitaux parce que vous demandez maintenant 25 p.c. de précompte; les raisons pour lesquelles ils ont sorti l'argent du pays se trouvent ainsi renforcées. Si vous imaginez qu'ils vont rapatrier leurs capitaux placés pour payer 25 p.c. de précompte, même s'il n'existe aucune inquisition par la suite, vous vous faites, je pense, de sérieuses illusions. Les petits épargnants, quant à eux, se verront imposer un précompte de 25 p.c. au lieu de 20.

Pour résumer cette partie de mon intervention, je dirai que cette augmentation du précompte mobilier représente — puisqu'on parle d'augmentation de la fiscalité — une majoration de 20 p.c. du taux précédent, qui ne touchera que ceux qui n'ont pas placé leur argent à l'étranger.

Quant à la sécurité fiscale — vous ne parlez pas d'amnistie —, croyez-vous réellement que le rapatriement de capitaux destinés à l'investissement va se faire parce que vous aurez décrété une sécurité fiscale?

Dans l'excellent rapport qui nous a été envoyé à l'issue des travaux de la commission, vous citez l'exemple de celui qui aurait le courage de

prêter un million de francs sans intérêt à l'Etat, pendant cinq ans, sans courir le risque de devoir justifier l'origine de dix millions qu'il veut investir. Vous faites, monsieur le ministre, un pari sur l'avenir. Ne nous méprenons pas à ce sujet. Je ne suis pas sûr que « cela marchera ».

Je suis même personnellement convaincu que cela ne marchera pas. Vous êtes d'un avis contraire, c'est votre droit, mais je vous propose d'en reparler l'année prochaine.

Je ne désire nullement vous faire, en la matière, un procès d'intention, loin s'en faut, mais, pour ma part, je doute que ceux qui ont placé des capitaux à l'étranger les rapatrient en Belgique alors qu'ils savent que les raisons pour lesquelles ils ont expatrié ces fonds sont maintenues, voire aggravées. En effet, le précompte est passé de 20 à 25 p.c. Je vous donne rendez-vous dans un an pour voir comment les choses auront évolué si, bien sûr, vous êtes encore au gouvernement.

Je voudrais maintenant vous poser une question à laquelle je souhaiterais obtenir une réponse, le moment venu. On y a fait peu allusion tant à la Chambre qu'au Sénat. Quels sont, monsieur le ministre, les progrès accomplis, au niveau de l'harmonisation fiscale, dans la Communauté économique européenne ?

Le Parlement européen a souligné récemment l'insuffisance de cette harmonisation. Il demande l'abolition des obstacles fiscaux à la libre circulation et au libre établissement, la suppression des obstacles fiscaux à la libre circulation des biens et des services et, à cet égard, se pose le problème de la TVA. Il réclame en outre la libre circulation des capitaux et l'égalisation des charges fiscales qui pèsent sur les entreprises. A cette fin, il propose un programme d'harmonisation fiscale à moyen terme et, dans une conception d'ensemble, de la conduite des politiques communes.

En ce qui concerne la Belgique, reconnaissons qu'en cette matière, elle a « bonne mine » ! En effet, notre pays, et je n'implique pas nécessairement le gouvernement actuel, est devenu celui où la taxation est l'une des plus lourdes, sinon la plus lourde, des Etats de la Communauté économique européenne.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous teniez compte, dans votre réponse, de cette situation et que vous nous donniez une indication sur la manière dont la Belgique participe à l'harmonisation fiscale au sein de la Communauté.

J'en viens au budget des Voies et Moyens. Depuis sa discussion et son vote à la Chambre, le gouvernement Martens V a fêté ses deux ans d'existence. Nous avons tous remarqué — non seulement les parlementaires mais la population, via la presse — le contraste assez remarquable entre, d'une part, l'autosatisfaction du Premier ministre et, d'autre part, la froide analyse de la situation du pays par les économistes.

Mais soyons de bon compte : un discours d'opposition ne doit pas nécessairement être « négativiste ». Il est évident, il faut le reconnaître, que l'action gouvernementale a des points positifs à mettre à son actif. Mais hélas ! tant d'aspects importants sont négatifs que, comme je l'ai dit au début de mon intervention, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser !

Reprenons brièvement, si vous le voulez bien, titre par titre, les composantes de l'état économique de la Belgique et essayons de tirer une brève conclusion.

En ce qui concerne la compétitivité des entreprises, je reconnais que le gouvernement a raison de triompher : dans ce domaine, sa réussite est réelle. Les coûts de la productivité ont été spectaculairement réduits et la hausse du dollar nous a permis de nous situer remarquablement au niveau des exportations.

Mais si la balance des paiements se redresse, c'est davantage dû à la réduction des importations consécutive à la baisse de la consommation et à l'effet de toute une série de mesures déflationnistes qu'à l'augmentation des exportations, ainsi que le rapport récent de la BBL le soulignait fort justement.

En matière de production industrielle, encore un bon point pour le gouvernement, moins spectaculaire, certes, que le précédent, mais réel. La hausse de l'activité industrielle peut être estimée à 2 p.c. par an.

J'en ai terminé avec les fleurs. Passons maintenant aux épines.

Tout d'abord, les investissements. Dieu sait si, après l'action gouvernementale, nous pouvions légitimement attendre une reprise des investissements en Belgique mais, paradoxalement, c'est l'échec. Nulle trace, monsieur le ministre, d'une quelconque réalisation des espoirs gouvernementaux. On table même chez vous sur une baisse de 3 p.c. en 1983 — 7 p.c. en volume — alors que, de l'aveu même du gouvernement, 300 milliards ont été transférés des particuliers aux entreprises.

En ce qui concerne les finances publiques, aucune amélioration, en dépit du fait que l'objectif principal du gouvernement était la réduction de leur déficit. Le budget de 1983 — je ne fais que répéter ce que beaucoup ont déjà dit — fait apparaître que les recettes ne couvrent que 72 p.c. des dépenses. Le déficit, qui atteignait 12,7 p.c. du PNB en 1981 et 12,8 p.c. en 1982 atteindra, quoi que vous pensiez ou disiez, 13 p.c. en 1984.

Quant aux dettes, elles atteignent un niveau qu'on ne peut qualifier que de catastrophique : 4 000 milliards, soit 50 p.c. d'augmentation sous votre gouvernement, qui s'est pourtant créé en vue de mettre fin au développement anarchique de la dette publique ! C'est évidemment totalement inadmissible.

Venons-en aux revenus des Belges. La perte salariale, en 1983, est de 3 p.c. par rapport à 1982. Si l'on considère l'augmentation des cotisations sociales et la montée des prix, on peut dire que le pouvoir d'achat de tous nos concitoyens a subi une amputation dont il est peu d'exemples dans l'histoire de la Belgique. Cette amputation se concrétise par une chute de la consommation et une accélération des faillites, surtout dans les petites entreprises.

Toutefois, la Belgique est devenue plus intéressante pour les touristes ; cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais elle l'est de moins en moins pour ses habitants. En effet, lorsque la population compare — je vous demande d'en tenir compte, monsieur le ministre — ses propres dépenses à celles des visiteurs étrangers, elle commence à se poser des questions, tant le contraste est évident.

A votre place, je serais moins confiant auprès de vos électeurs ; je le dis autant à l'adresse de l'aile sociale-chrétienne que de l'aile libérale.

M. Maystadt, ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — Il n'y a malheureusement pas beaucoup de touristes dans mon arrondissement !

M. R. Gillet. — Je le sais, mais les statistiques prouvent que, la Belgique comprenant d'autres arrondissements que le vôtre, elle reçoit pas mal de touristes. C'est le cas dans des provinces flamandes — Gand, Bruges, Ostende, Knokke —, au Luxembourg et de Bruxelles. La Belgique devient une terre de vacances intéressante vu la situation de notre franc et les revenus des habitants des autres pays.

J'en arrive au chômage. C'est le drame dans toute son ampleur : 420 000 chômeurs en 1981, 520 000 en 1982, 573 000 en octobre 1983 et le nombre des demandeurs d'emploi ne fait que croître dans des proportions catastrophiques.

Lors de la déclaration gouvernementale, on avait souligné que le gouvernement s'était constitué, entre autres, pour réduire le chômage. Sans faire de critiques, il faut reconnaître qu'en cette matière, c'est l'échec total et un aveu d'impuissance d'autant mieux perçu qu'il n'y a, aujourd'hui, aucun espoir d'amélioration.

Tel est, monsieur le ministre, en résumé, le bilan de deux ans de gouvernement.

Si je disposais de plus de temps à cette tribune, mon jugement serait sans doute plus nuancé. Il me paraît, toutefois, assez proche de la réalité. Je dirai, à l'attention du Premier ministre, que si, malgré une compétitivité retrouvée et une légère augmentation de la production, on est parvenu à n'obtenir aucun investissement nouveau, à maintenir le déficit des finances publiques au sommet précédent, à n'être que le gouvernement de la baisse du pouvoir d'achat et de la montée du chômage, on se montre plus modeste quand on donne une conférence de presse à l'occasion du deuxième anniversaire de la naissance du gouvernement. Je le répète, il n'y a pas de quoi pavoiser !

J'en viens aux engagements pris par le gouvernement envers les communautés et les régions.

Qu'a-t-on respecté de tous ces engagements ? A la Chambre, il a été dit, monsieur le ministre du Budget, que les charges des communautés seraient payées en quatre ans. L'année dernière, on avait dit qu'elles le seraient en sept ans, à partir de 1982. Aujourd'hui, c'est à partir de 1983 ! Si je prends l'exemple de la Communauté française, cela représente une moins-value de recettes de 644 millions, ce qui déséquilibre son budget.

Voilà une première inexécution des engagements pris envers les communautés ; je pourrais en souligner d'autres pour des montants moins importants, mais je m'en abstiendrai.

J'aimerais vous parler d'une deuxième violation à propos de laquelle nous aimerions obtenir des explications car elle est en contradiction formelle avec l'article 7 de la loi d'août 1980. Il s'agit de la volonté de

financer certaines parties de l'enseignement transférées aux communautés au moyen de ristournes d'impôts, alors que le financement doit s'opérer sur base des besoins; c'est notamment le cas de l'enseignement par correspondance. Des éléments budgétaires actuels portés à la connaissance de la Communauté française, il ressort que cela se traduirait pour elle par une diminution de 20 p.c. Comme l'a fait M. Defosset à la Chambre, je voulais vous rendre attentif à ce problème extrêmement important.

En ce qui concerne les régions, la réforme de 1980 est inachevée. Le délai « raisonnable » devient exagéré et, selon les commentateurs du Conseil d'Etat, nous sommes aujourd'hui en pleine inconstitutionnalité. Il a fallu deux ans pour arriver à un accord sur la composition de la commission parlementaire mixte. Enfin, nous avons assisté à la création d'un xième centre d'études, ce qui revient, d'une certaine manière, à mettre le frigo actuel dans l'igloo, assurant pratiquement ainsi un double refroidissement.

Votre majorité sort parfois des trouvailles comme celle, infantile s'il en est, qui date de deux jours et qui préconise de faire du Brabant l'aire géographique de la Région de Bruxelles avec des conséquences toutes dommageables aux francophones bruxellois et de la périphérie.

M. Vermeiren. — Cette idée ne vient pas de la majorité.

M. R. Gillet. — Elle ne vient peut-être pas de la majorité, mais d'une fraction d'un parti qui soutient le gouvernement.

M. Vermeiren. — Elle émane de quelques Bruxellois.

M. R. Gillet. — Permettez-moi de m'adresser à cette fraction, même en l'absence de ses représentants. Votre intervention est d'autant plus intéressante, monsieur Vermeiren, que la proposition est non seulement infantile, mais paraît en plus irréaliste.

M. Vermeiren. — C'est vous qui le dites.

M. R. Gillet. — Vous appartenez au même groupe politique et, pourtant, cette idée dont je répète qu'elle est infantile et, qui plus est, très dommageable pour les francophones, ne recueille pas votre adhésion.

L'illustration la plus spectaculaire réside dans la composition du gouvernement de la province; on ne compte, en effet, aucun Bruxellois dans la députation permanente.

M. Coppens. — Ce sont des Belges comme les autres.

M. R. Gillet. — Enfin, M. Defosset a posé, à la Chambre, une question à laquelle, à ma connaissance, il n'a pas été répondu: où en est le fonds de compensation pour les obligations nationales et internationales de Bruxelles? Un groupe de travail a été constitué et il devait déposer son rapport à la fin du mois de mars 1982.

Vous serait-il possible, messieurs les ministres, dans votre réponse, de faire le point à propos de cette affaire? Si vous manifestiez une réelle volonté de créer ce fonds de compensation, nous en trouverions trace dans le budget qui fait en ce moment l'objet de nos discussions. Or, monsieur le ministre des Finances, aucune inscription budgétaire ne nous est présentée à propos de ce fonds.

Voudriez-vous avoir l'obligeance, dans votre réponse, de nous dire pourquoi ce qui a été promis n'a pas été réalisé ni inscrit dans le budget?

M. Gramme, vice-président, prend la présidence de l'assemblée

Enfin, au lieu du statu quo — je m'adresse ici aux parlementaires francophones en séance — qui était l'alibi de l'immobilisme, on assiste à une véritable offensive et à des agressions répétées contre Bruxelles sur tous les plans. Nous avons tous en mémoire les agressions de plus en plus violentes contre la périphérie bruxelloise. Dois-je, mes chers collègues, citer ici un des nôtres, qui n'est pas de mon parti, M. Poulet, qui a rappelé dans une étude les atteintes graves au statu quo en ce qui concerne la dotation de base du budget et le financement par les ristournes d'impôt? Disons simplement que les Bruxellois membres de ce gouvernement — qui sont absents pour le moment — ne défendent pas leur région. Ils ne doivent évidemment pas s'étonner de la vivacité des réactions comme celles — et là nous sommes en bonne compagnie! — de la chambre de commerce de Bruxelles, de l'Union des entreprises ou encore de la chambre immobilière. C'est aujourd'hui de ces milieux

qu'émane l'opinion que nous professons depuis toujours: on ne sortira pas Bruxelles de son marasme économique sans la mise en place d'une véritable régionalisation, c'est-à-dire d'un exécutif vraiment indépendant, responsable devant un Conseil régional démocratiquement élu et contrôlé par lui.

Je conclus, monsieur le ministre des Finances. Votre budget des Voies et Moyens et vos dispositions fiscales et budgétaires nous placent devant la politique gouvernementale pour 1984. L'avis général, non seulement celui de l'opposition, mais d'un certain nombre d'orateurs de la majorité tant à la Chambre qu'au Sénat, est que le futur est inquiétant pour tous. Nous avons été invités récemment chez Béjart à voir la *Messe pour le temps futur*. Mon impression est que le gouvernement nous présente une messe pour un temps futur en commençant par la collecte. Ensuite, il évoque, dans un sermon, le *dies irae*. Personnellement, je pense que bientôt, dans cette messe, il devra chanter un requiem.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Adriaensens.

De heer Adriaensens. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Vice-Eerste minister, geachte collega's, de bespreking van deze begroting valt samen met het tweejarig bestaan van de regering-Martens-De Clercq.

De beoordeling van de gemeentebesturen, welke ook de politieke samenstelling is van het college van burgemeester en schepenen, is zeker niet positief. De talrijke protesten van de Vereniging van Belgische steden en gemeenten laten aan duidelijkheid niets te wensen over.

Waar vroegere regeringen reeds inleveringen hebben gevraagd, werd de jongste twee jaar een escalatie van maatregelen ten nadele van de gemeenten genomen, die tot gevolg hebben dat talrijke lokale besturen zwaar in de rode cijfers zijn gekomen.

In dit korte tijdsbestek kan ik echter niet alle punten onderzoeken. De waslijst is te lang, maar ik zal mij beperken tot enkele belangrijke onderwerpen.

Sinds 1976 werden door de centrale overheid, die haar eigen financiële moeilijkheden trachtte af te wentelen op de gemeenten, een reeks maatregelen genomen die de gemeenten — zelfs de meest welvarende — op de knieën hebben gekregen.

Allereerst zijn er de fusies van gemeenten geweest. Een operatie onder het motto « een middel tot besparen ». Het zijn niet de gemeenten die de fusies hebben gewild, maar nu kent iedereen de gevolgen: de uitgaven van de gefusioneerde gemeenten zijn veel groter geworden.

De Vereniging van Belgische steden en gemeenten vermeldt dat deze meeruitgaven voor de gemeenten op 3 à 4 miljard per jaar mogen worden geraamd.

In weerwil van de verbintenissen die vroeger aangegaan werden door de minister van Binnenlandse Zaken, heeft de Staat geen enkele van de lasten die voortsproten uit de fusies, op zich genomen.

Er is ook nog het probleem van het Gemeentefonds. De centrale overheid knaagt systematisch aan het Gemeentefonds. Tientallen miljarden, die ingevolge de wet aan de gemeenten toekomen, werden via begrotings- of volmachtwetten aan de gemeenten ontnomen. De begrotingen van de gemeenten ondervonden daarvan, in dezelfde verhouding, de weerslag, vermits ze in 1982 bijna 40 miljard deficit boekten.

Wat de ziekenhuizen aangaat, worden sinds 1976 de tekorten volledig ten laste gelegd van de gemeenten. Wat men vandaag niet meer zegt is dat een groot gedeelte van de tekorten het gevolg zijn van beslissingen die de centrale regering heeft genomen.

De voornaamste beslissingen met een grote financiële weerslag, onder meer het vaststellen van de normen inzake het personeelsbestand, werden destijds genomen door de toenmalige minister van Volksgezondheid, de heer De Saeger. De erkenning van het ziekenhuis werd er afhankelijk van gesteld. Ook al kon men bewijzen dat het beheer met minder personeel mogelijk was, dienden de maatregelen te worden uitgevoerd. Ze waren van dwingende aard. Bijgevolg is het normaal dat de Staat de financiële verantwoordelijkheid op zich neemt en ze niet afwentelt op de gemeenten.

Ik spreek dan niet over de willekeurige verlaging van de ligdagprijs en veel andere factoren die de vermindering van de inkomsten van de publieke ziekenhuizen tot gevolg hebben.

Mag ik er nog aan toevoegen, geachte collega's, dat in de jaren 1960 de minister normen oplegde aan alle openbare ziekenhuizen in verband met het aantal bedden? Er was toen een heel groot tekort aan ziekenhuisbedden. Men diende in bepaalde streken de achterstand in te halen. Dat

zijn allemaal elementen die men vandaag verzwijgt bij het inroepen van de verantwoordelijkheid van de gemeentebesturen en de OCMW, wat het te groot aantal ziekenhuizen en de deficitaire toestand van de OCMW betreft.

Er is de wet op het bestaansminimum die tot doel heeft degenen, die om één of andere reden niet onder de regeling van de rijksmaatschappelijke zekerheid vallen, te helpen. Het OCMW heeft de opdracht die mensen bij te staan.

Het systeem is 50 pct. ten laste van de Staat en 50 pct. ten laste van het OCMW, lees dus de gemeente.

Dames en heren, de jongste twee jaar echter werden duizenden werklozen, ook al doen zij hiervoor de grootste inspanningen, uitgesloten door de RVA. Nergens kunnen die werklozen werk vinden. Precies omdat zij zo lang werkloos zijn worden zij vandaag beroofd van de rechten waarin de rijksmaatschappelijke zekerheid voorziet en zijn zij zonder inkomsten. Zij bieden zich dan aan bij het OCMW die hen ingevolge de wet moet helpen. Dit heeft voor alle gemeentebesturen — welke ook de kleur zij van het bestuur — tot gevolg dat hun uitgaven fors stijgen. Daarbij komt, en dat is belangrijk, dat de 50 pct. die bij toepassing van de wet moet worden terugbetaald door de centrale overheid, gedurende maanden op zich laat wachten. Het OCMW moet dus niet alleen onmiddellijk de 100 pct. uitbetalen maar moet ook bankier spelen voor de Staat die hiervoor geen enkele frank interest betaalt. Zelf moet het OCMW krediet opnemen, wat aan grote gemeenten miljoenen kost.

De gemeenten vragen de goedkeuring van de maatregelen die opgenomen zijn in het voorstel van collega Paque, waardoor het bestaansminimum voor 100 pct. ten laste zou vallen van de Staat.

Dames en heren, geachte collega's, de gemeenten vragen met aandrang een gezondmaking van hun financiën door een geleidelijke terugkeer naar de wet van 1976 betreffende het Gemeentefonds.

De gemeentebesturen hopen — het spijt mij dat de minister van Financiën op het ogenblik niet aanwezig is, maar ik vermoed dat de minister van Begroting hem op de hoogte zal brengen van mijn opmerkingen — dat onmiddellijk maatregelen zullen worden genomen waardoor de inkohiering door de Staat van de aanvullende opcentiemen op de personenbelasting en de onroerende voorheffing veel vlugger zal gebeuren dan zulks vandaag het geval is.

Zij dringen ook aan op een trimestriële uitkering van voorschotten en geloven dat zulks mogelijk moet zijn. Vandaag blijft al het geld in de centrale kas tot op het ogenblik dat de belastingrol volledig is afgewerkt, wat soms meer dan een jaar tijd vraagt. Terwijl de gemeenten wachten op hun eigen centen, moeten zij de banken aanspreken om hun financiële verplichtingen te kunnen voldoen.

Als gemeentebestuurders begrijpen wij niet waarom de minister van Financiën niet de gepaste maatregelen neemt. Men zegt ons altijd dat het een kwestie van personeel is. Wij hebben dit probleem aan de minister van Binnenlandse Zaken uitgelegd. Hij heeft ons alleen beloofd zijn collega van Financiën dringend te vragen dat te verhelpen. Geen enkel verandering is ingetreden.

Mijnheer de minister, wil u er bijzonder op aandringen dat in de diensten van Financiën, daar waar het geld moet binnenkomen, meer personeel zou worden ingezet, wat niet alleen ten gunste zou zijn van de gemeenten, maar ook van de centrale overheid? Wanneer een belasting met zes à tien maanden vertraging wordt betaald, betekent zulks niet alleen een verlies voor de centrale overheid maar ook voor de gemeenten. Ik hoop dat deze oproep, die wij reeds via de minister van Binnenlandse Zaken herhaaldelijk hebben gedaan, ook door de minister van Financiën zal worden gehoord.

De instrestvoeten die de gemeentebesturen moeten dragen zijn zeer hoog en drukken uiteraard op de gemeentelijke begroting. Meer en meer lasten worden door de centrale besturen afgewenteld op de lokale besturen. Ik denk hier aan het niet-respecteren van het bibliotheek-decreet, aan de vermindering van de subsidies voor de kinderbewaarpplaatsen en aan de aanslag op het gemeentelijk onderwijs door de verminderde toelage en de hogere normen. Ik denk ook aan de grotere lasten die door de minister van Onderwijs worden opgelegd aan de verenigingen die gebruik maken van lokalen van het Rijk daar waar de gemeenten trachten deze verenigingen van de ondergang te redden door ze op een of andere wijze te helpen om in leven te blijven.

Voeg daarbij de stijgende prijzen voor energie, de toename van de BTW-tarieven en nog zoveel andere lasten, waarover ik in het begin van mijn betoog heb gesproken. Wij kunnen samenvatten met de woorden van de voorzitter van de Vereniging van steden en gemeenten, de heer

Meyers, oud-minister, burgemeester van Hasselt, die zei: « De centrale overheid is de gemeenten aan het wurgen. »

In plaats van een actieve rol te kunnen spelen in de bestrijding van de werkloosheid, zowel rechtstreeks door tewerkstelling van tienduizenden werklozen als onrechtstreeks door het laten uitvoeren van noodzakelijke werken, die weer honderdduizenden werkuren vertegenwoordigen, moeten de gemeenten aan de noodrem trekken en nieuwe belastingen heffen.

Enkele maanden geleden heeft de Staat begrepen dat hij in de afroming van de financiële mogelijkheden van de lokale besturen, veel te ver is gegaan. Hij probeert nu de zieke kinderen te helpen herstellen.

Een inhaaloperatie van de uitbetaling van de gemeentebelastingen die de Staat ontworpen heeft, maakt dat dit jaar vier miljard van een totale achterstal van 21 miljard wordt uitbetaald.

Het verslag van de heer Chabert handelt daarover uitvoerig op de bladzijden 52 tot 54. Ik moet over dit punt dus niet uitweiden.

De regering zegt dat zij tegen de werkloosheid strijdt. Volgens haar opvattingen moeten daarom de bedrijven worden geholpen om, na een gezondmaking, meer arbeidskrachten te kunnen tewerkstellen.

Tientallen miljarden werden afgeroomd van de actieve bevolking en geschonken aan de grote financiële instellingen en de bedrijven. Minister De Clercq sprak zelf van 140 miljard die in allerlei vormen het bedrijfsleven en de financiële groepen zouden ten goede komen.

Eén van de grote werkgevers in ons land, namelijk de gemeentebesturen, werd echter vergeten en zelfs omgekeerd behandeld.

Met relatief kleine steun kon enkele jaren geleden een veel grotere tewerkstelling worden verkregen in talrijke sectoren waar de lokale besturen actief zijn, onder meer inzake sociale, culturele, jeugd-, sportieve en milieuaangelegenheden.

Eén nieuwe arbeidsplaats in de bedrijven vraagt soms miljoenen investeringen.

In de gemeenten zijn de kaders aanwezig om vele tienduizenden werklozen — ook en vooral de jongeren — zinvolle arbeid te laten verrichten.

Ik heb vorige jaren in de Senaat reeds gezegd dat de afbraak van de financiële mogelijkheden van de gemeenten een fundamentele vergissing van de regering is inzake haar tewerkstellingsbeleid.

Indien de Staat zijn normale verplichtingen ten opzichte van de gemeenten zou zijn nagekomen, zouden deze op een doeltreffende wijze hebben kunnen deelnemen aan de strijd tegen de crisis en de werkloosheid.

Nu het einde van 1983 nadert, tracht de regering via BTK en Dac-projecten een deel tewerkstelling via de gemeenten te bereiken.

Datzelfde heeft de regering twee jaar geleden onmogelijk gemaakt door de financiële afbraak van levenskracht van de gemeenten, die nu, ingevolge deze slechte toestand, afremmen om nog verder personeel tewerk te stellen en zeker geen middelen meer hebben om een gezonde investeringspolitiek te voeren die werk verschaft.

Het zal nog jaren duren vooraleer deze financiële situatie van de gemeenten, waarvoor de huidige regering een grote verantwoordelijkheid draagt, opnieuw zal worden gezondgemaakt.

Ondertussen wachten enkele honderdduizenden jongeren en minder jongeren op een mogelijkheid om te werken, die niet voor morgen zal zijn. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dalem.

M. Dalem. — Monsieur le Président, monsieur le Vice-Premier ministre, chers collègues, je n'aborderai qu'un seul point relatif à la relance de la construction, notre collègue M. Gramme ayant déjà envisagé l'ensemble des projets.

Personne n'ignore la situation catastrophique que connaît le secteur de la construction, et plus particulièrement celui du logement. Si, en 1980, on enregistrait encore 48 175 autorisations de bâtir, on n'en comptait que 24 869 en 1982. Et la situation ne s'est pas améliorée cette année puisque, pour les huit premiers mois, on a autorisé la construction de 14 799 logements contre 17 967 au cours de la même période de 1982, soit une baisse de 18 p.c.

Il fallait donc que des mesures de soutien soient prises en faveur de ce secteur, sous peine de le voir totalement s'effondrer, avec toutes les conséquences que cela entraînerait à la fois sur le plan économique et sur le plan social. Le gouvernement l'a compris et nous propose, dans

le cadre de cette loi de finances, trois dispositions spécifiques destinées à renforcer le caractère incitant de la diminution du taux de la TVA qu'il a donc décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 1985.

Mais ces dispositions vont-elles assez loin ? Je crains très sincèrement que non. Que nous propose-t-on, en effet ?

Le précompte immobilier libérateur tout d'abord. Cette mesure est destinée avant tout à encourager le placement immobilier. Fort bien. Mais y parviendra-t-elle ? Je n'oserais me prononcer. J'aurais été nettement plus optimiste si le gouvernement nous avait proposé de mettre réellement et totalement ce précompte immobilier sur le même pied que le précompte mobilier. Comment veut-on, en effet, que le placement immobilier puisse lutter à armes égales avec le placement mobilier, alors que bon nombre d'immeubles sont imposés aujourd'hui à près de 100 p.c. de leur revenu cadastral alors que le placement mobilier ne l'est qu'à 25 p.c. ?

Or la disposition qu'on nous propose ne changera rien à cette situation puisque le précompte immobilier ne sera libérateur de l'impôt des personnes physiques que pour les constructions neuves. Le marché immobilier du logement existant est donc laissé un peu pour compte et il n'existe dès lors aucun espoir réel d'en voir les prix revenir à un niveau normal. Or, tant qu'il existera une telle distorsion entre les prix du neuf et de l'ancien, il y a peu d'espoir d'une reprise significative de la construction. Il serait dès lors extrêmement souhaitable que des mesures de soutien soient également prises pour éviter que tant de logements anciens soient mis sur le marché par des propriétaires que décourage une fiscalité à ce point dévorante et sans cesse croissante. Je demande au gouvernement de l'envisager très sérieusement.

On nous propose comme deuxième mesure une déductibilité complémentaire des intérêts hypothécaires à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 200 000 francs répartis sur les trois premières années de remboursement. Une mesure comparable avait été proposée par mon parti le PSC, dans son plan de relance du secteur de la construction, au printemps dernier. Je me réjouis donc qu'elle ait été retenue par le gouvernement. Mais dans notre plan de relance, nous suggérons aussi que cette mesure, pour être efficace, soit immédiatement applicable, c'est-à-dire qu'elle devrait se répercuter sur le précompte professionnel retenu à la source, de manière à augmenter immédiatement le pouvoir de remboursement des emprunteurs. Cette suggestion ne semble malheureusement pas avoir été retenue. On peut dès lors s'interroger sur la réalité du caractère incitant de la mesure. En effet, telle qu'elle nous est proposée, la mesure aura pour résultat qu'un candidat-propriétaire qui contractera un emprunt au mois de mars 1984 ne pourra bénéficier de la déductibilité complémentaire que pour ses revenus de 1985, qu'il déclarera en 1986. C'est très loin d'être enthousiasmant. Aussi, je demande au gouvernement de revoir sa position et de prévoir un mécanisme qui permettrait aux emprunteurs de ressentir les effets de cette disposition dès le début de leur remboursement.

J'en arrive à la troisième mesure de soutien au logement que nous propose le gouvernement : la déductibilité à l'impôt des personnes physiques d'une partie des dépenses consenties par des particuliers pour la rénovation de leur logement. Là encore, je me réjouis de l'intention. Mais j'ai quelques craintes quant à l'application de cette mesure. Le gouvernement ne nous a, en effet, encore rien dit, ni des travaux qui seraient pris en considération, ni de la proportion de ces travaux qui serait déductible. C'est cependant le plus important. Il faut, en effet, pour que cette mesure soit pleinement efficace, qu'elle puisse se cumuler avec l'ensemble des mesures de soutien qui ont été prises par les différents exécutifs régionaux. Cela implique que la nomenclature des travaux qui sera définie par le gouvernement soit, en tous points, comparable à celles qui l'ont été par les régions.

Il faut aussi que le pourcentage déductible soit réellement incitant. Je considère que 50 p.c. constituent un minimum. Ce pourcentage déductible n'aurait-il, en effet, déjà pour résultat que d'alléger la charge de quelque 25 p.c. en moyenne par le biais de la réduction d'impôt. C'est réellement le seuil minimum pour inciter des particuliers hésitant devant le coût élevé des travaux à passer néanmoins à l'acte. En deçà de ce pourcentage, il faudrait craindre que la mesure se solde par un cadeau offert aux personnes qui n'en ont pas réellement besoin. C'est alors que le Trésor ne s'y retrouverait pas.

Ne m'en veuillez pas, messieurs les ministres, de ce ton quelque peu pessimiste, mais je constate qu'aucun redressement dans le secteur de la construction n'a eu lieu jusqu'à ce jour.

Le gouvernement a indiscutablement eu le souci de donner un coup de pouce au secteur du logement. Le problème, c'est qu'il aurait eu besoin d'un fameux coup de main.

Je suis certain que le gouvernement s'emploiera davantage, à l'avenir, à agir dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Humblet.

M. Humblet. — Monsieur le Président, monsieur le Vice-Premier ministre, monsieur le ministre, chers collègues, je voudrais, dans le cadre de cette discussion générale à propos du budget de la Dette publique, aborder, monsieur le Vice-Premier ministre, un problème auquel vous avez été sensible comme ministre des Finances en 1973-1974. Ce n'est certes pas un grand problème politique lié à la crise ou à la paix du monde mais il est susceptible de trouver facilement une solution. On ne rencontre pas tous les jours pareil problème. De surcroît, et j'y insiste, il n'a rien à voir avec la dialectique majorité-opposition. Il s'agit de la dotation à Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo, duc de Wellington.

Excusez la redondance dont je devrai faire preuve. Il existe encore une mesure pénale aux dépens de tout qui ne fait pas précéder le titre de prince de Waterloo du prédicat d'Altesse Sérénissime.

Cette mesure pénale, dont le roi Guillaume des Pays-Bas a, le 8 juillet 1815, assorti la création du titre, n'a pas été abrogée à ma connaissance.

Mais la question n'est pas là. Le véritable problème est celui de la dotation prévue au poste 33.03 du budget de la Dette publique.

La dotation attribuée le 29 septembre 1815 à Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo l'était, et je cite le décret : « En gage de la reconnaissance nationale... pour avoir consolidé cet Etat naissant. »

Il va de soi qu'en 1830-1831, les hommes politiques qui essayaient de faire reconnaître par les puissances du traité de Vienne l'Etat belge naissant, n'étaient pas du tout désireux de voir maintenir cette dotation, symbole de la conquête par les Pays-Bas de nos provinces.

Les puissances dites du traité de Vienne, Grande-Bretagne, Autriche, Russie, Prusse, Pays-Bas, signataires du traité des Dix-Huit Articles de 1815 reconnaissant la jeune Belgique, ne l'entendirent pas de cette oreille. Elles ne partageaient pas, en effet, les idées libérales inspirant et la révolution belge de 1830 et la Constitution belge de février 1831.

On a donc décidé que l'Etat belge héritait de cette charge et qu'en vertu du principe de la succession d'Etat, il existait une compétence territoriale belge et donc une charge pour la Belgique.

Les négociateurs ont donc dû s'incliner, cédant dans le traité des Dix-Huit Articles sur ce point, en somme, accessoire pour gagner sur l'essentiel : la reconnaissance du jeune Etat belge.

Dès 1817, des aménagements avaient été apportés à la dotation et au majorat — majorat de 1 083 hectares situés essentiellement sur les territoires actuels des villes de Nivelles et de Genappe — en raison du désir de Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo de transformer des bois en champs, ce qu'il a d'ailleurs largement fait depuis lors.

Et ce détail n'est pas sans importance car, lorsqu'on aborde ce problème, certains disent qu'il fut ainsi possible de sauvegarder de bonnes terres. On n'a en tout cas pas sauvegardé de bons bois. Je ne propose pas qu'on lotisse ces terres; il n'en est d'ailleurs pas question parce que le plan de secteur est tout à fait satisfaisant à cet égard. Cet aspect est d'ailleurs de compétence régionale.

La stabilité de la tenure des fermiers n'est pas non plus en péril. Les fermages rapportent aujourd'hui à Son Altesse Sérénissime, un montant de l'ordre de 3 millions et demi. Ultérieurement, et particulièrement en 1872, le ministre Malou s'occupant des Affaires étrangères, d'autres amendements furent apportés aux droits de Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo.

Toutefois, à partir de cette époque, la légitimité juridique et le fondement moral d'une pareille dotation et d'un pareil majorat ont commencé à être mis en cause, en particulier en 1912 dans une étude célèbre de Paul Errera, intitulée : *La dotation du prince de Waterloo*, que l'auteur conclut en ces termes : « La bataille de Waterloo nous a fait changer de maître. Celui qui devait nous gouverner pendant quinze ans n'attendit que peu de semaines pour montrer, par la donation des bois de Nivelles au duc de Wellington, qu'il allait traiter la Belgique en pays conquis. Guillaume disposa d'une parcelle du domaine national comme Napoléon avait disposé du domaine extraordinaire seulement. Il est temps d'effacer pareil souvenir. La Belgique n'a-t-elle pas encore assez payé la triste gloire d'avoir servi de champ de bataille à l'Europe ? »

Au fur et à mesure que le temps passait, monsieur le Vice-Premier ministre, et que la bataille de Waterloo appartenait à un passé de plus

en plus lointain, que d'autres guerres, bien plus sanglantes, marquaient l'histoire de l'Europe, on n'a pas créé des droits analogues à l'issue de la première guerre mondiale en faveur des maréchaux Foch, Joffre, French — pour citer un Britannique — ni au profit des descendants du maréchal Montgomery, en Libye ou en Egypte, du maréchal Joukov, à Berlin, du général MacArthur, au Japon, du général Patton, au Luxembourg, des maréchaux Juin ou Leclerc.

Ces droits personnels, qui ont rapporté des centaines de millions à de lointains descendants du vainqueur d'un jour, heurtent la conscience, sinon le folklore. Ces droits sont féodaux et médiévaux.

En 1974, c'est ce qui vous amena d'ailleurs, monsieur le Vice-Premier ministre, à négocier, en tant que ministre des Finances — et je vous rends hommage à cet égard —, le rachat de la dotation et du majorat avec l'actuelle Altesse Sérénissime, huitième prince de Waterloo. C'est un hasard de rendez-vous et la chute prématurée du gouvernement en septembre 1974, qui ne vous sont pas imputables, qui empêchèrent ce projet d'aboutir.

Il faisait suite à des interventions répétées de plusieurs membres du Parlement : en 1960, du député Deltene; en 1970, du député Vandamme; en 1973, des députés Clerfayt et Defosset, de notre collègue le sénateur du Monceau et du député Massart.

Depuis lors, Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo, son intendant et ses amis, en lien étroit avec l'ambassade de Grande-Bretagne, se sont employés, par le truchement du *Waterloo Committee*, à donner une image plus britannique du champ de bataille. Or l'énorme monument allié — la Butte — tourné contre la France est bien différent de celui d'Austerlitz! Là, les divers belligérants, le vainqueur et les trois vaincus, sont placés sur strict pied d'égalité.

Autrement dit, Son Altesse Sérénissime touche chaque année d'importants revenus — 100 000 francs de dotation et environ 3 500 000 de fermages — au dépens de la Belgique mais, de surcroît, elle a en quelque sorte la volonté de donner une certaine image au site du champ de bataille, ce qui est son droit.

Il faut savoir, en outre, que cette dotation est contraire à l'article 75 de notre Constitution de 1831 qui, en donnant au Roi la faculté de conférer les titres de noblesse, précise qu'aucun privilège ne peut y être attaché, tandis que le droit civil exclut les rentes perpétuelles. Le décret du roi Guillaume constitue donc, dans notre droit, une exception de stricte interprétation.

Or, à trois reprises — et c'est un aspect des choses auquel on n'a peut-être pas été assez attentif, il y a dix ans —, le titre d'Altesse Sérénissime prince de Waterloo a été attribué à une branche cadette et même une fois à un oncle, alors qu'il s'agit d'un droit transmissible par primogéniture. Il n'est donc pas certain que par rapport au droit nobiliaire belge — je ne parle pas du droit britannique ni du droit néerlandais — la stipulation de la primogéniture soit pleinement respectée. C'est susceptible d'être un élément essentiel. Il me paraît temps de sortir de cette situation.

M. François. — Qu'est-ce que c'est que cette affaire!

M. Humblet. — Comment en sortir? Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre...

M. François. — En quoi vos propos concernent-ils le budget?

M. Humblet. — Ils se rapportent au budget de la Dette publique, monsieur François. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. François. — Les chômeurs vous en sauront gré!

M. Humblet. — Si votre éminent collègue M. le comte du Monceau était présent, il partagerait mon avis et il ne m'interromprait pas.

M. Friederichs. — Cette matière pouvait être traitée en dix minutes! Il y a d'autres problèmes que ceux-là.

M. Humblet. — C'est un problème parmi d'autres. Je ne manquerai pas, à l'occasion, lorsque d'autres, y compris certains membres de votre groupe, s'étendront longuement à cette tribune, de faire la même remarque.

Je termine mon intervention et je m'adresse au ministre des Finances.

Je dis au Vice-Premier ministre et ministre des Finances, dans l'esprit qui préside à mon intervention et qui n'a rien à voir avec des problèmes de majorité ou d'opposition, que je doute que la procédure suivie en 1974 ait été la bonne.

A mon avis, le support juridique de la dotation est constitué par un engagement international imposé à la Belgique; en droit interne, ce qu'une loi a prévu, une autre loi, peut-être celle sur la dette publique, peut l'abroger.

A l'égard de qui cet engagement de la Belgique a-t-il été contracté?

A l'égard des parties signataires du traité des Dix-Huit Articles, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Russie, l'Autriche et la France.

C'est donc un problème à négocier avec ces Etats, compte tenu des opportunités présentes et non comme s'il s'agissait d'une sorte de contrat de droit privé à négocier avec Son Altesse Sérénissime le prince de Waterloo.

Dans cet esprit, je demande la suppression de l'article attribuant la dotation en vue de mettre fin à cette trop longue histoire, comme on l'a, avec peut-être pertinence, souligné.

J'ajoute, et cela me paraît important, qu'il va de soi que ce problème n'a rien à voir avec les sentiments d'amitié que nombre de citoyens belges peuvent témoigner à la Grande-Bretagne qui fut notre alliée au cours des deux guerres mondiales, ni avec le droit de militaires britanniques, très attachés aux traditions régimentaires, de garder le souvenir de leurs prédécesseurs qui ont combattu à Waterloo. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Op 't Eynde.

De heer Op 't Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, geachte collega's, de interpretatie van de begroting 1984 zal naargelang zij gegeven wordt door een lid van de oppositie of van de meerderheid, uiteraard grondig verschillen.

De woordvoerders van de meerderheidsfracties zullen zich natuurlijk inspannen om het beleid van de regering als positief en gunstig te bestempelen. Toch kan ik mij niet van de indruk ontdoen dat de christen-democratische vleugel met dit ontwerp niet gelukkig schijnt. Ook voor hen moet het teleurstellend zijn te moeten vaststellen dat de regering de zwaarste offers ter bestrijding van de crisis eenzijdig blijft leggen op degenen die hun bestaan vinden in hun loon of in een vervangingsinkomen, terwijl de financiële sector zich blijft verrijken.

Vele sprekers voor mij hebben de regering een absoluut onvoldoende gegeven omdat ondanks alle dure eden gezworen door de minister van Financiën, het netto te financieren overheidstekort voor 1984 toch nog ten minste 12 pct. van het BNP zal bedragen, omdat de investeringen ondanks de uitermate sterke impulsen en belangrijke schenkingen aan het bedrijfsleven, in 1983 met 3 pct. zijn gedaald, omdat er tijdens de twee afgelopen jaren 144 000 werkzoekenden zijn bijgekomen, omdat onze muntstabiliteit ondanks de herhaalde devaluaties niet is hersteld, omdat ondanks de indexblokkering ons inflatietempo het dubbele bedraagt van dat in de ons omringende landen.

Het enige steentje in deze sombere begrotingsmozaïek waaraan de regering wat kleur heeft gegeven is het herstel van de betalingsbalans en het concurrentievermogen. Het koloriet van dat steentje is echter helemaal niet van die aard om de matte, grauwe, grijze en ellendige globale indruk weg te nemen, althans niet bij de economisch zwakken, bij de werknemers, bij het personeel in overheidsdienst.

Over de uitgesproken misnoegdheid bij het overheidsperoneel zou ik toch wat meer in detail willen treden.

In ons maatschappijbeeld is de rol van de openbare sector niet weg te denken, niet op het economische, noch op het culturele, noch op het sociale vlak. Niemand zal ontkennen dat de liberale inbreng in de regering doelgericht streeft naar de grootst mogelijke beperking van deze overheidsrol.

In de energiesector tracht men alle overheidsparticipaties te weren. De Staat bezit slechts 2 pct. van de productie en 25 pct. van de distributie, wat een schril contrast vormt met de ons omringende landen. De openbare instellingen in de financiële sector krijgen onvoldoende middelen om een dynamisch beleid te voeren. Zowel in de communicatie- als in de openbare vervoerssector zijn experimenten gepland die moeten leiden tot inkrimping maar vooral tot privatisering.

Op onderwijs- en cultuurgebied hanteert men zeer royaal het snoeimes en nog zeer fris in het geheugen ligt de liberale frontale aanval tot

privatisering van de sociale zekerheid. Deze liberale allergie tegen de publieke sector wordt vanzelfsprekend verlengd tot de arbeiders of bedienden die in deze sector werkzaam zijn. De ambtenaar wordt afgeschilderd als een parasiet die teert op de privé-sector, als een bevoorrechte waarvan de vastheid van betrekking gewaarborgd is en die een bijzonder gunstig statuut geniet.

Mogen wij deze Hoge Vergadering er toch even aan herinneren dat de lonen in de privé-sector sedert 1974 tot nu met 17,3 pct. meer stegen dan in de publieke sector en dat er de jongste jaren geen sociale programmatie met inhoud werd afgesloten. En mogen wij er ook nog aan herinneren welke offers er over 1982 en 1983 aan het overheidspersoneel werden opgelegd: 27,6 miljard door de indexering; 21,6 miljard door de niet-uitbetaling van de eindejaarstoelage; 2,4 miljard door afdrachtenverhoging voor pensioenen; 7,4 miljard door inhoudingen van 500 of 900 frank op de kinderbijslagen; 4,7 miljard ingeleverd door de opgelegde solidariteitsbijdragen; 1 miljard door de slechts gedeeltelijke indexering van het vakantiegeld; 1,2 miljard door de inhouding van 7 pct. van het veranderlijk gedeelte van het vakantiegeld, of in het totaal 65,6 miljard.

Herhaaldelijk heb ik hier reeds gehoord van de verdedigers van het privé-initiatief dat men zich de luxe niet meer kan veroorloven van de globale belastingdruk van de kaderleden nog enigszins te verhogen uit vrees voor een algemene ontmoediging.

Welnu, zelfs als wij daar begrip voor kunnen opbrengen, dan beweren wij met evenveel klem dat de onrechtvaardige lastenverdeling van de huidige regering bij de ambtenaren in de openbare besturen resulteren in een totale misnoegdheid en demotivering. En het hoeft u dan ook niet te verwonderen dat deze frustratie, deze opborrelende ontevredenheid enkele maanden geleden uitmondde in een spontane stakingsactie.

Een ACV-vakbondsleider zei toen «dat de spoormannen de aanzet geweest zijn tot die stakingsexplosie eerder toevallig is. Het had evengoed de post kunnen zijn of de RTT of de buurtspoorwegen. Het rommelt overal».

Het hoeft ons helemaal niet te verbazen dat de liberale voorzitters deze staking veroordeelden als immoreel en als een inbreuk op de vrijheid van anderen. Maar zoudt u mij eens willen zeggen over welke hefbomen de ambtenaren, buiten het stakingsrecht, nog beschikken om hun rechtmatige verzuchtingen te ondersteunen als elke vakbondsbemiddeling door de regering wordt afgewezen?

En als men de omschrijving «immoreel» hanteert bij een staking, met welke misprijzende superlatieven moeten dan de «fiscale amnestie» en de «liberatoire roerende voorheffing», zelfs in hun geamendeerde vorm, dan wel worden omschreven?

De ontleding van de begroting 1984 leert ons dat de regering hardnekkig verder gaat met de lasten onrechtvaardig te verdelen. De werknemers van de openbare diensten zullen in 1984 nog eens bijkomend 38 miljard moeten inleveren door: de indexering op basis van een vertraagd gemiddelde; de verhoging van de bijdragen op het dubbel vakantiegeld, + 1,07 pct.; de maandelijks inhouding van 675 frank op het loon van de kinderlozen en 375 frank op de kinderbijslag; de inhouding van 12 pct. op het vakantiegeld; de overschakeling, half 1984, van de voorafbetaling naar betaling op het einde van de maand, met als overbrugging de uitbetaling van de eindejaarspremie 1983 en 1984. Dit zijn nog maar eens zoveel inleveringsmaatregelen die zeer zwaar aankomen en de motivatie van het overheidspersoneel ondermijnen.

De christen-democraten zullen ook in de toekomst nog worden geconfronteerd met de eisen van hun achterban voor een meer billijke verdeling van de lasten en voor een meer rechtvaardige fiscaliteit. Ook voor het ACV moet deze begroting, die een nefaste impact heeft op de gehele christelijke arbeidersbeweging, volstrekt onaanvaardbaar zijn.

Horatius heeft ooit gezegd: «Vermeng uw wijsheid op zijn tijd met wat dwaasheid.» De arbeidende klasse vraagt de regering haar dwaasheden op zijn tijd wat te vermengen met wijsheid.

Oorspronkelijk wilde ik hiermee mijn betoog besluiten, maar de omstandigheden dwingen ons, de regering op een totaal ander beleidsvlak naar haar intenties te vragen, meer bepaald met betrekking tot de saldi en de lasten van het verleden van de gemeenschappen en de gewesten en de financiering van de nationale economische sectoren.

Omdat er allerlei losse en tegenstrijdige geruchten de ronde doen, zouden wij van de regering nu ondubbelzinnig wensen te vernemen hoe zij het staalakkkoord van 26 juli wil uitvoeren. Nadat de Raad van State een negatief advies had uitgebracht over het regelen van deze aangelegenheid bij volmacht, verliet de regering deze optie en lag het in haar bedoeling dringend een wetsontwerp ter zake in Kamer en Senaat in te dienen.

Maar vermits de Raad van State ook over dit wetsontwerp een negatief advies heeft uitgebracht, vragen wij ons af hoe de regering uit dit netelig probleem zal geraken: ofwel moeten de nationale economische sectoren verder nationaal ondersteund worden, en dan is dit toch wel een volstrekt politiek gezichtsverlies gezien de vroegere verklaringen tot regionalisatie van de nationale sectoren. Ofwel moeten de nationale sectoren inderdaad geregionaliseerd worden maar dit vereist een tweederdemeerderheid in beide Kamers.

Tenzij men voor de zoveelste maal de adviezen van de Raad van State negeert en men via allerlei juridische spitsvondigheden een formule vindt waarbij men het overschot van de erfenisrechten niet meer aan de gewesten zou toewijzen maar aan industriële zones die, erg toevallig, zouden samenvallen met de gewesten.

Hoe het ook zij, aangezien de tijd dringt en aangezien wij in een uiterst nabije toekomst zullen worden geconfronteerd met uitermate belangrijke beslissingen, vinden wij het niet meer dan billijk dat de regering bij de bespreking van deze Rijksmiddelenbegroting ongenueanceerd antwoord geeft hoe zij dit politiek geladen probleem zal oplossen, omdat wij tot op heden zowel institutioneel als industrieel en financieel, knoeiwerk hebben geleverd en dat wij vrezten op weg te zijn voor een nieuwe communautaire ronde waarbij Vlamingen terug zullen opgezet worden tegen Walen. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Poulet.

M. Poulet. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, permettez-moi de faire remarquer tout d'abord que, pour la deuxième année consécutive, le budget est exécuté, à peu de choses près, dans les limites dans lesquelles il avait été voté. En effet, alors qu'en 1981, les crédits supplémentaires se sont élevés à quelque 6 p.c. des crédits initiaux ils n'atteignaient plus en 1982 que 0,7 p.c., et en 1983 que 0,6 p.c. desdits crédits. On peut en déduire que le gouvernement élabore son budget avec sérieux et qu'il en assure efficacement la réalisation, ce qui nous permet de lui faire confiance en ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 1984.

En ce qui concerne les recettes, par contre, l'écart entre le budget et les prévisions de réalisations est beaucoup plus important puisque la moyenne prévue est de 4,7 p.c. en moins pour l'ensemble des recettes, de 6,5 p.c. au moins sur le précompte professionnel et de 9,2 p.c. en moins que la TVA.

Il est clair que cet écart s'explique principalement par l'évolution négative de la croissance du PNB en volume, - 0,5 p.c. par rapport à + 1,3 p.c., par un moindre taux d'inflation, ainsi que par un recul brutal de la consommation publique et privée.

Ceci devrait faire réfléchir ceux qui préconisent un assainissement plus brutal, puisque ce sont aussi les moindres recettes qui expliquent en partie la difficulté d'atteindre les objectifs qu'on s'était assignés en matière de solde net à financer.

Il est frappant de constater une véritable rupture, depuis 1982, avec le taux de croissance explosif qui a prévalu en 1981. Les indications données par les services de la CEE sont intéressantes à ce sujet: en 1981, l'ensemble des besoins de financement des administrations publiques par rapport au PIB se situait à 13,3 p.c., en 1982 à 12,7 p.c. et en 1983 à 11,7 p.c. Pendant cette même période, nous constatons que la donnée correspondante dans l'ensemble de la Communauté économique continue à croître légèrement.

Ceci permet de dire qu'à partir de 1982, le gouvernement belge est parvenu à mieux maîtriser l'évolution des finances publiques que ceux des autres pays de la CEE, ce qui représente une bonne performance.

Si les recettes moindres sont en partie responsables d'une réduction moindre que prévue du solde net à financer, ce résultat plus modeste est aussi dû aux efforts d'assainissement qui ont été faits cette année par le gouvernement dans d'autres domaines; je pense en particulier aux dotations complémentaires pour les communautés et les régions, pour les communes et pour la sécurité sociale.

Le problème de la charge de la dette continue, elle aussi, et plus que tout autre poste à handicaper le gouvernement dans la recherche d'une réduction plus importante et plus rapide du solde net à financer. La charge de la dette croît, en effet, plus rapidement que la moyenne des recettes de l'Etat.

On note cependant qu'en ce qui concerne le taux de croissance de la charge de la dette, un renversement très important s'est opéré puisque,

de 1979 à 1981, ce taux est passé de 20,8 p.c. à 47,3 p.c., pour redescendre ensuite à 10,1 p.c. en 1983, et espérons-le, à 9,5 p.c. en 1984.

Il n'en reste pas moins que, aussi longtemps que la croissance de la charge de la dette sera plus importante que la croissance moyenne des recettes, une bonne partie de l'effort consenti pour réduire la consommation publique au-dessous du taux d'inflation, sera consacrée à boucher les trous créés par l'accroissement de la charge de la dette. Cette situation n'est guère tenable en moyenne période.

Ceci nous amène à poser une question que nombre d'orateurs ont avancée : le gouvernement ne pouvait-il faire mieux en matière d'assainissement ?

L'un des éléments les plus significatifs de l'année 1983 est, me semble-t-il, l'ampleur de la réduction de la consommation publique et de la consommation privée. Beaucoup ont dit, dans le pays, qu'il convenait de s'inquiéter d'un mouvement cette ampleur.

Nous sommes d'avis, au sein de mon groupe, que si le gouvernement doit poursuivre l'effort d'assainissement qu'il a entrepris, il serait économiquement et socialement dangereux qu'il le fasse de manière trop brutale et trop radicale.

Ce satisfecit global donné au gouvernement pour sa politique budgétaire ne signifie pas qu'au niveau des différents secteurs des dépenses et des projets concrets, tout soit parfait. J'y reviendrai.

Je voudrais cependant aborder préalablement le problème de la politique économique du gouvernement et de ses résultats, notamment en ce qui concerne le rétablissement des grands équilibres économiques.

Différents orateurs l'ont souligné, il faut reconnaître au gouvernement un succès certain en matière de redressement de la compétitivité des entreprises et de la balance des paiements. On ne le dit pas à suffisance, cette politique a conduit à un transfert important de ressources, en pourcentage du PNB, du secteur des particuliers et de l'Etat vers celui des entreprises. Ce transfert était nécessaire et sans doute conviendrait-il de poursuivre dans cette voie.

Nous avons vécu une décennie de surconsommation, où la part de la consommation privée et publique s'est avérée trop importante par rapport au PNB, et la part des entreprises trop faible. Nous sommes aujourd'hui engagés dans une période de recapitalisation où la part du PNB allant aux entreprises va devoir continuer à croître. C'est donc un succès pour le gouvernement d'avoir opéré ce transfert.

Beaucoup ont évoqué, avec des sentiments divers, la situation de la monnaie.

Si l'on veut rester objectif, il faut reconnaître que la monnaie est solide. Le meilleur témoignage en est le maintien d'un faible écart entre le taux au marché officiel et le taux au marché libre. Le taux de divergence au sein du SME doit être attribué à d'autres raisons.

L'une d'entre elles est indiscutablement la politique des taux d'intérêt. Les résultats obtenus par le gouvernement en termes de réduction relative des taux d'intérêt, notamment en termes réels, par rapport à ceux de nos principaux pays concurrents méritent d'être approuvés. C'est cependant un point qui ne doit cesser de nous préoccuper.

On peut, en effet, se demander si les réductions de taux d'intérêt qui ont été opérées n'ont pas été excessives et si le soutien que la Banque Nationale doit apporter à notre franc n'y trouve pas son origine, ce qui serait évidemment regrettable, ce qui démontre une fois de plus que la recherche en moyens pour faire baisser les taux d'intérêt mérite plus d'attention encore.

Dans le cadre de la politique fiscale, on peut se demander si le gouvernement a donné la priorité à des mesures qui favoriseraient le mouvement de capitaux vers notre pays. Une baisse des taux d'intérêt ne peut, en effet, résulter que d'un flux de capitaux vers notre pays, lequel ne peut se réaliser que si la rentabilité du capital à risque est supérieure à celle des pays voisins.

En revanche, le bilan des résultats obtenus par le gouvernement accuse deux points faibles : l'un, désespérant, celui de l'emploi, et l'autre, celui de l'investissement, dont il est peut-être prématuré de dire qu'il ne va pas progresser.

Certains ont dit que le gouvernement attendait tout d'une relance économique.

L'ensemble des points acquis par le gouvernement démontre qu'en dépit d'une situation économique extrêmement défavorable en 1983, un certain nombre de résultats ont été obtenus. Il est cependant clair que seule une reprise peut aider le gouvernement à acquérir de meilleurs résultats tant au plan des investissements que sur celui de l'emploi. La

vraie question est de savoir si la structure industrielle de notre pays lui permettra de profiter totalement d'une reprise économique quand celle-ci se précisera.

J'en arrive, et ce n'est pas fortuit, à la « problématique » de l'efficacité des dépenses. Si on peut s'estimer globalement satisfait de la maîtrise par le gouvernement, de la situation financière et de l'orientation de la politique économique, on peut, par contre, s'interroger sur le point de savoir si les dépenses publiques sont toujours orientées de façon optimale pour lutter contre la crise.

Incontestablement, un effort est fait, puisque le ministre du Budget a organisé un système de programmation des investissements publics qui a précisément pour but de réorienter les investissements publics vers des investissements plus particulièrement utiles à la restructuration économique du pays. On peut toutefois s'inquiéter de savoir si les principaux départements qui auraient à répondre à cette ouverture, en particulier les Communications, les PTT, les Travaux publics et l'Education nationale, seront à même de produire des projets d'investissements qui constitueront effectivement une contribution sérieuse à la réorientation de notre activité industrielle, notamment dans les secteurs de pointe. Jusqu'à présent, peu d'éléments indiquent qu'il en soit ainsi. Je crois donc que l'effort du gouvernement devra porter davantage sur les projets concrets créant les conditions de croissance plus favorables.

Une autre réflexion concerne ce que j'appellerai le calcul macrobudgétaire. Le gouvernement prend trop rarement, en matière de lutte contre la crise, des décisions qui se fondent sur un calcul macrobudgétaire. Je pense en particulier au domaine de la politique de l'emploi où des arbitrages importants doivent se faire entre les recettes, les dépenses liées au chômage et ce que pourrait produire une mise au travail de certaines catégories de travailleurs.

Dans d'autres domaines également, la politique du gouvernement est marquée d'un certain flou. Je pense, par exemple, au problème de l'emploi dans les services publics. Compte tenu de la situation financière des pouvoirs publics, il me paraît absolument impératif de poursuivre une politique de rationalisation aussi radicale que possible.

En effet, la croissance des effectifs dans les services publics au cours des dernières années conduit à un niveau d'emploi insupportable à moyen terme. Il faut donc rationaliser. Cette opération doit être totalement distinguée d'une politique de l'emploi à mener, éventuellement en collaboration avec les services publics, dans des domaines où la mise au travail peut réaliser une valeur ajoutée. Le mélange des deux politiques me paraît finalement peu favorable à une utilisation efficace des dépenses qui y sont consacrées.

Si j'ai émis ces quelques remarques, c'est qu'elles me paraissent souligner l'importance que revêt le développement de méthodes de gestion plus efficaces, tant au niveau du gouvernement qu'à celui des départements ministériels.

Il me paraît extrêmement important que le ministre du Budget ait consacré une attention aussi grande, tant dans son exposé sur le budget que dans les commentaires qu'il en a faits en commission, au problème du développement des méthodes de gestion. Certains points qu'il a mis en avant à cette occasion me réjouissent particulièrement. J'en note trois principaux.

Le premier concerne la classification budgétaire. C'est très prudemment — pour mon propre tempérament, je dirai trop prudemment — qu'on évolue, enfin, vers un regroupement de l'ensemble des dépenses par objectif et qu'on commence à évoquer, au niveau du rapport de la délégation générale, la notion d'un budget par programme. On ne dira jamais assez le tort causé à la gestion et à la maîtrise des dépenses publiques, par l'utilisation, pendant des années, d'une nomenclature par nature économique de la dépense qui ne permet aucune gestion efficace, ni aucun contrôle de celle-ci.

Comme je l'ai fait en commission, je demande au gouvernement que, dès qu'il s'engagera dans la voie préconisée, il n'oublie pas le Parlement et ne lui réserve pas la technique budgétaire la plus inadéquate, qui empêche tout contrôle et toute compréhension de l'action des pouvoirs publics. S'il adopte pour lui-même un système de budget par programme, que ce soit aussi celui-là qu'il présente au Parlement.

Le deuxième point primordial est la notion d'extension donnée aux dépenses telles qu'elles seraient regroupées autour des objectifs. Que faut-il entendre par là ? On voudrait regrouper autour des objectifs poursuivis la totalité des dépenses qui y sont affectées, quel que soit le lieu, y compris les fameuses « dépenses fiscales ».

Depuis plusieurs années déjà, certains d'entre nous insistent pour que le gouvernement aille de l'avant en ce qui concerne l'analyse des dépenses

fiscales. Je sais que c'est un travail compliqué et le ministre des Finances nous a dit qu'il y attachait l'importance voulue et qu'il procédait à des consultations à cet égard. Je crois qu'en la matière on ne peut se hâter trop. C'est absolument essentiel si l'on veut arriver à une bonne perception des politiques suivies et des ressources qui leur sont affectées.

M. Leemans reprend la présidence de l'assemblée

Le troisième point qui me paraît fort important est celui de la programmation dans le temps des enveloppes budgétaires, programmation essentielle à une meilleure maîtrise des dépenses publiques. En effet, tout le monde sait qu'aucun département ne peut réorienter radicalement des politiques à court terme et qu'il faut, par conséquent, accorder à ceux qui ont la charge de ces politiques les délais nécessaires pour réaliser des réformes. Pour les obtenir, il faut fixer une évolution des enveloppes dans le temps, de façon à ce que chacun sache dans quel sens il doit œuvrer et dans quels délais il devra obtenir des résultats. Il est urgent de généraliser cette méthode qui se pratique déjà vis-à-vis des grands services publics.

A côté de ces points tout à fait positifs, il en est peut-être un que le gouvernement n'a pas encore abordé en matière de gestion; il s'agit du développement de la capacité de gestion au niveau des départements ministériels.

Trop longtemps, me semble-t-il, le ministre du Budget ne s'est pas considéré comme responsable en cette matière. Or, s'il n'y attache pas une très grande importance, il risque de détourner tout son effort de gestion vers un contrôle central qui ne serait pas soutenu par des projets de meilleure utilisation des ressources dans les départements. De là, les difficultés qui surgissent, par exemple, lorsque, au niveau de la programmation des investissements publics, on offre une voie intéressante pour la réorientation de ces investissements et qu'on ne reçoit pas toujours de la part des départements, des propositions concrètes qui répondent à cette offre.

La même remarque vaut pour le calcul macrobudgétaire. Ceux qui souhaitent promouvoir des projets doivent avancer les premiers éléments d'un calcul macrobudgétaire qui peut alors être arbitré par le ministre du Budget. Toutefois, celui-ci ne peut prendre l'initiative.

Je terminerai en disant, au nom de mon groupe, qu'il votera sans réserve le budget des Voies et Moyens parce qu'il approuve globalement la politique économique et budgétaire du gouvernement. Corrolairement, j'ajouterai que nous souhaitons que soit accordée une attention toute particulière d'une part, au problème de la rentabilité du capital à risque dans le pays, seule susceptible d'amener une baisse des taux d'intérêt, et d'autre part, au développement de la capacité de gestion permettant de produire des projets plus efficaces dans la lutte contre la crise et, enfin, et d'avoir recours à des méthodes de calcul macrobudgétaire notamment en vue de mettre en œuvre une politique de l'emploi encore plus dynamique.

Sur ces trois points, nous faisons également confiance au gouvernement pour qu'il renforce son action. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Wyninckx.

De heer Wyninckx. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Vice-Eerste minister, mijnheer de minister, geachte collega's, mijn uiteenzetting, bijna aan het einde van het debat, zal zeer kort zijn. Allereerst onderstreep ik dat het nu stilaan traditie lijkt dat de Eerste minister het debat over de Rijksmiddelenbegroting niet meer bijwoont. Ik betreur dit. Het is het voornaamste debat over het regeringsbeleid en het zou alleszins ten opzichte van de Senaat niet onbelangrijk zijn, mocht de Eerste minister zich op het ogenblik waarop hier en daar de functie van de Senaat wordt betwist, ten minste de moeite getroosten om aanwezig te zijn tijdens het debat, dat de eigenlijke fundamentele discussie is over zijn regeringsbeleid.

De heer W. De Clercq, Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel. — De Eerste minister heeft op dit ogenblik een zeer belangrijke vergadering met de sociale partners in verband met problemen die ons allen ten zeerste interesseren: de competitiviteit van de Belgische economie, de mogelijkheden van een reconversieprogramma

enzovoort. Dit is een zeer belangrijke bijeenkomst die begin van deze namiddag werd aangevat.

De heer Wyninckx. — Ik begrijp dat u de Eerste minister verdedigt. Ik neem aan dat door de jaren heen inderdaad de Eerste minister telkens met zeer belangrijke problemen bezig is. Ik neem zelfs aan dat hij redenen kan aanvoeren voor zijn afwezigheid op debatten zoals bijvoorbeeld, het raketendebat, waar wij hem ook hadden verwacht.

Mijnheer de Vice-Eerste minister, u is al veel langer lid van de Kamer dan ik deel uitmaak van de Senaat. U zult zich nog de tijden herinneren dat het voor een Eerste minister een morele en politieke verplichting was debatten als dit over de Rijksmiddelenbegroting in Kamer en Senaat, van bij de aanvang tot het einde bij te wonen, hoe belangrijk zijn agenda ook was.

Als woordvoerder van de oppositie kan ik zijn afwezigheid niet goedvinden; het is een ontwaarding van het Parlement en in het bijzonder een ontwaarding van de Senaat. Het verschil met vroeger is wel treffend.

U is sinds uw jonge jaren lid van het Parlement maar ik ben hier toch ook al sedert 1971 en ik heb de tijd nog gekend dat de Eerste minister, welke ook de regeringsformule was, er prijs op stelde aanwezig te zijn bij soortgelijke belangrijke debatten. Dit heeft niets te maken met de aanwezigheid van de leden van de meerderheid of van de oppositie. Ik neem aan dat de leden van de Senaat, die al veel langer dan ik deel uitmaken van de Hoge Vergadering — ik beroep mij dus niet op anciënniteit — zulks nog hebben beleefd.

Mijn betoog is voornamelijk gericht tot de Eerste minister, die echter afwezig is, zoals dit ook vorig jaar het geval was. Er zou misschien een ogenblik kunnen komen, mijnheer de Vice-Eerste minister, waarop ook u de afwezigheid van een Eerste minister, van een andere regeringscoalitie, zal betreuren.

Het gaat mij niet om een debat tussen meerderheid en oppositie maar om de waardering voor de Senaat.

M. André. — Vous reconnaitrez quand même, monsieur Wyninckx, que le ministre des Finances et le ministre du Budget ont suivi, minute après minute, notre débat. Ils représentent bien le gouvernement, que je sache.

M. Wyninckx. — Je leur en suis particulièrement reconnaissant.

Mais si le Premier ministre trouve le temps de fêter, pendant des heures, le deuxième anniversaire de son gouvernement devant la presse et la télévision, il aurait pu, me semble-t-il nous consacrer quelques instants, car nous aussi, nous tenions à la féliciter. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Lagae. — Moi aussi.

De heer Wyninckx. — Ik zal mij trouwens in mijn uiteenzetting overwegend tot de Eerste minister richten, zelfs wanneer hij hier afwezig blijft.

In de loop van zijn interviews met de geschreven pers en in de loop van een TV-programma dat twee uur duurde, heeft hij, in zijn klaarblijkelijk moeilijke situatie, toch de volledige zondag gemobiliseerd om de publieke opinie te informeren. Ik heb dat geapprecieerd, maar dan vind ik dat hij ten minste hier vandaag aanwezig had moeten zijn. Het is jarenlang een traditie geweest. Ik vind dat het niet getuigt van eerbied voor de Senaat dat een Eerste minister hier vandaag afwezig blijft.

Mijnheer de Vice-Eerste minister, uw Eerste minister heeft inderdaad van de periode tussen de bespreking van de Rijksmiddelenbegroting in de commissie en in de openbare vergadering van de Kamer en het debat in de Senaat gebruik gemaakt om de lof van zijn eigen regering te zingen en om nog maar eens zijn gif uit te spuwen over de oppositie en voornamelijk over de socialisten.

Ik had hem dat liever hier horen doen. De wijze waarop hij dat heeft gedaan, zijn wij van hem stilaan gewoon geraakt. Als Wilfried Martens begint te twijfelen aan zichzelf, reageert hij zijn frustraties af op de socialisten. Soortgelijke situaties kennen wij uit de geschiedenis bij vele politieke figuren. Een verlicht politicus die geen uitweg meer ziet, werkt

zijn frustraties af op de oppositie en in de eerste plaats op zijn sterkste politieke tegenstrevers.

Mijn betoog, mijnheer de Vice-Eerste minister, zal derhalve zeer kort zijn. In de eerste plaats is het omdat de werknemers, zowel uit de openbare sector als uit de privé-sector, nu stilaan weten wat het beleid van deze regering hun kost.

Dit werd overigens uitvoerig toegelicht door verschillende sprekers van mijn fractie, en ook door een eminente woordvoerder van de oppositie, namelijk de voorzitter van de PS, onze collega Guy Spitaels. Ik kan mij er bijgevolg toe beperken de lofzang van de Eerste minister terug te brengen tot zijn zeer eenvoudige vorm, namelijk het relatieve succes op het gebied van de buitenlandse handel — wat ik overigens tijdens het debat over deze begroting heb gesignaleerd —, succes dat overigens eerder te danken is aan een daling van de import dan aan een stijging van de export. Het herstel van onze competitiviteit, waarover zoveel te doen is, dreigt overigens in 1984 een lelijke deuk te krijgen, wat de door de Eerste minister zo dikwijls geciteerde experts in binnen- en buitenland nu reeds bevestigen.

Twee elementen beïnvloeden sinds 1977, ik leg er de nadruk op, overigens in gunstige zin onze concurrentiepositie. Het gaat in de eerste plaats om het interprofessioneel akkoord van februari 1981 en later de daaruit voortvloeiende Maribel-operatie. Daaraan gaat de Eerste minister stelselmatig voorbij. Dit is dus op zichzelf reeds een politieke oneerlijkheid die wij van hem niet meenden te mogen verwachten.

Maar zijn opsomming van successen wordt een flagrante volksverlakkerij als hij voorbijgaat aan de stijging van de werkloosheid, die hij vertaalt als het afnemen van de groei van het aantal werklozen. In wezen, — voorzitter Spitaels heeft ook gezegd — zoeken vandaag 750 000 Belgen een baan. Er zijn 85 000 werklozen meer dan twee jaar geleden.

Het zijn niet enkel de socialistische die vragen stellen over de resultaten van de inlevering, waarvan wordt beweerd dat zij in de eerste plaats arbeidsplaatsverschepend zou zijn. In 1982 gingen 50 000 arbeidsplaatsen verloren en het resultaat in 1983 zal niet beter zijn. De Eerste minister verklaart dit voor de geschreven pers en voor radio en televisie als een minder grote toename van het aantal werklozen. Dat is natuurlijk een magere troost voor degenen die door werkloosheid worden getroffen.

De investeringen, die in 1982 niet waren toegenomen, daalden in 1983 met 3 pct. De inflatie is in België het voorbije jaar toegenomen, forsder dan in andere Europese landen, en dreigt 8 pct. te benaderen. Van deze inflatie worden uiteraard de minst-gegoeden het grootste slachtoffer, wat ook de Eerste minister moge vertellen over de bescherming van hun inkomen.

De verarming van alle categorieën van sociaal verzekerden is ondraaglijk geworden. Uit een recente studie van de Vlaamse Federatie van socialistische gepensioneerden blijkt dat weduwen, invaliden en gepensioneerden op twee jaar één vierde of meer van hun koopkracht hebben ingeboet. Wij wensen in dit korte bestek de opsomming niet te herhalen die door verschillende collega's werd gegeven, van alle maatregelen van fiscale en sociale aard, die de koopkracht van deze categorie van de bevolking hebben afgetakeld.

Onder het steeds herhaalde motto van de bescherming van de koopkracht van de minst-gegoeden wordt aan de gepensioneerden en de anderen een ondraaglijk verarmingsproces opgedrongen.

Reeds kondigt de Eerste minister aan dat er opnieuw 100 miljard zal moeten worden ingeleverd, wat door CVP-woordvoerders, zoals de heer Chabert, eufemistisch wordt omschreven als een selectieve beperking van de uitgaven voor de sociale zekerheid.

De heer Chabert. — Ik zal u precies zeggen wat ik bedoel.

De heer Wyninckx. — Dat is moeilijk te begrijpen omdat u zo dikwijls van mening verandert, mijnheer Chabert.

De heer Chabert. — Ik verander niet van mening. Ik heb gezegd dat degenen die meer hebben minder moeten krijgen en dat degenen die minder hebben meer moeten krijgen. De sociale zekerheid zal aldus socialer worden, omdat ze meer tegemoetkomt aan reële noden.

De heer Wyninckx. — Ongelukkig, mijnheer Chabert, gebeurt dit momenteel en krijgen degenen die meer hebben steeds meer en degenen die minder hebben, steeds minder. Dat is juist de reden waarom ik zeg dat uw uiteenzetting eufemistisch is. Dat wordt bewezen door de statistieken en door de gesprekken die wij voerden met soortgelijke begunstigden van dit beleid. Wij wensen dit te onderstrepen.

Er wordt inzake een selectieve beperking van de uitgaven voor de sociale zekerheid, zoals u dit noemt, geen gewag gemaakt van een verhoging van de bijdragen voor degenen die nog werken met in wezen ook voor hen een koopkrachtverlies en een toenemend verlies aan inkomsten voor de sociale zekerheid wegens de toenemende werkloosheid. U zegt dat niet. U verbergt dat onder de dekmantel van het eufemisme, dat wij hier juist in deze passage van mijn uiteenzetting, willen onderstrepen. Met andere woorden, mijnheer Chabert, de inlevering van de particulieren ten voordele van het bedrijfsleven — daar citeer ik de Eerste minister, want ik heb met zeer veel aandacht geluisterd, — wordt verhoogd met een nieuwe inlevering van de particulieren ten voordele van de Staat.

Het is een vreemdsoortige interpretatie van het door de CVP-ers zo graag gebruikte Kennedy-citaat: « Vraag niet wat de Staat voor u, maar wat u voor de Staat kan doen. » Het is een nog meer vreemdsoortige interpretatie van de PVV-slogan: « Niet jij, maar de Staat leeft boven zijn stand. »

De minst-gegoeden worden vandaag het eerste slachtoffer van een inleveringsgolf. Dit besef groeit momenteel bij de bevolking klaarblijkelijk veel meer dan bij de woordvoerders van de CVP-fracties in Kamer en Senaat. De koopkracht van de minst-gegoeden zal verder worden aangevreten door 50 miljard indirecte belastingen, 50 miljard bijdragenverhogingen en 100 miljard vermindering van de sociale vergoedingen.

Zelfs een vooruitstrevend iemand als, wanneer wij mogen geloven dat hij dat zou zijn, Jean-Luc Dehaene spreekt deze cijfers niet tegen. Maar ondertussen worden miljarden fiscale geschenken uitgedeeld en blijft er van de bestrijding van de fiscale fraude nog alleen het witwassen van het door fiscale fraude verdiende zwart geld over.

Vandaag vernemen wij dat ook het bedrijfsleven verdere inlevering verwacht vanwege de werknemers. Het gesprek daarover is bezig, dat zou de reden zijn waarom de Eerste minister afwezig is. Wat heeft het bedrijfsleven vandaag gepresteerd aan nieuwe investeringen en hoeveel nieuwe werkplaatsen zijn daaruit voortgevloeid? De vraag stellen is haar beantwoorden. De ontgoocheling is algemeen bij de beide grote syndicaten, ook bij het liberale syndicaat, mijnheer de Vice-Eerste minister, en vooral bij de werkende en de werkloze bevolking.

Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Vice-Eerste minister, geachte collega's, wat de Eerste minister ook bewere voor de geschreven pers, voor de radio en de televisie, hij komt dat hier in de Senaat niet herhalen. Het zou toch goed zijn mocht hij dat eens doen, want het is een stelselmatig verwijt: op geen enkel ogenblik hebben de Vlaamse socialistische hun verantwoordelijkheid geschud om mede te werken aan de sanering van de openbare financiën en aan een beleid gericht op het economisch herstel. Zelfs u, mijnheer de Vice-Eerste minister, zult dat moeilijk kunnen tegenspreken.

Voor ons echter kan dit herstel alleen geschieden door een selectieve relance, door een geleidelijk wegwerken van de werkloosheid en door een globale economische planning. De verdere verschrompeling van onze investeringen, zoals ze nu plaatsheeft, het aangekondigde teruglopen van onze export, volgens de veel geciteerde experts van de Eerste minister, ik herhaal het, voor de geschreven pers, de radio en de televisie.

De heer Chabert. — Over welke experts spreekt u, mijnheer Wyninckx?

De heer Wyninckx. — Ik heb het over verscheidene experts van de conservatieve pers, mijnheer Chabert. U kent ze even goed als ik. Hun visie stond immers te lezen in belangrijke persorganen die behoren tot de steunpilaren van de regering, namelijk *De Financieel-Economische Tijd* en *La Libre Belgique*, die zo graag de veelgeroemde experts van de Eerste minister aan het woord laten.

Het aanhoudende tekort van onze openbare financiën, waarover collega Spitaels reeds heeft gesproken, het ineenstorten van de inkomens en van het verbruik, de dramatische evolutie van onze werkloosheidscijfers, dit is de waanzinnige balans van twee jaar volmachtbeleid. Het is het omgekeerde van een herstelbeleid.

Het spreekt vanzelf dat er voor de Eerste minister, behoudens zijn afwezigheid in de Senaat, niet veel meer overblijft dan schelden op de oppositie voornamelijk op de socialistische. Het beleid van de regering kadert, zoals partijvoorzitter Spitaels reeds zegde, in de rechtse radicalisering van een aantal Westeuropese democratische regimes. Dit debat, dat plaatsheeft op de vooravond van het kerstecce, handelt fundamenteel over het regeringsbeleid en wenst zich niet te laten verstrikken in details. De miskenning van het Parlement is een onderdeel van deze politiek: volmachten voor budgettaire en sociale ingrepen, een quasi-volmacht

voor het inplanten van de euroraketten en voor nieuwe en zware inspanningen voor conventionele bewapening, een politiek gericht tegen de linkse regimes in Europa, voornamelijk in West- en Zuid-Europa — denk maar aan Frankrijk, Spanje, Portugal en Griekenland —, maar steun aan de agressieve politiek van de Verenigde Staten in Latijns-Amerika en in het Midden-Oosten. Wij zullen het niet beu worden te herhalen dat dit een nefaste politiek is, die door steeds meer burgers in dit land, en niet alleen door de socialistische arbeidersbeweging, naar zijn juiste waarde wordt geschat.

Ik kom nu tot het slot van mijn zeer kort betoeg. Het heeft immers weinig zin details die op een uitstekende wijze door verschillende woordvoerders van de oppositie werden uiteengezet, nog eens in de verf te zetten.

De Eerste minister en u, mijnheer de Vice-Eerste minister, kennen waarschijnlijk John Gunther.

John Gunther, een gekend Amerikaans auteur, schreef in 1936 een boek *Inside Europe*. Het verscheen in amper een jaar in zestien oplagen. Het heeft misschien te weinig, maar toch meer dan vele politieke toespraken uit die tijd gedaan voor de strijd tegen het nazisme in Duitsland. In de periode van mei 1930 tot mei 1932 kende Duitsland een kanselier die één van de meest verlichte en beschaafde staatslui was sinds de eerste wereldoorlog. Hij was opgegroeid in de christen-democratische arbeidersbeweging. Over hem werd gesproken als over de beste kanselier na Bismarck. Hij gaf de indruk op bijna devote wijze de Grondwet en de wetten van de Weimar-republiek te eerbiedigen. Hij zorgde voor Hindenburgs herverkiezing. Hij stelde de bruinhemden buiten de wet en liet hen voor enige tijd van de straten en de pleinen verdrijven. Hij zette er alles op om samen met Hindenburg uiterst rechts de pas af te snijden. Hij werd door dezelfde Hindenburg als een hond uit de regering getrap. De man had maar één zwakte. Hij was verliefd op de macht. Hij ontbond de *Reichstag*, enkel en alleen om aan het bewind te blijven. Hij regeerde nadien tegen de *Reichstag*, door middel van volmachten. Zijn beleid in de republiek was er een van deflatie, koopkrachtvermindering voor de werkende klasse, tegen zijn linkse politieke tegenstrevers, maar ook tegen de eigen politieke vrienden in de arbeidersbeweging. Hij maakte het Parlement kapot, in plaats van het te betrekken bij het ingewikkelde politieke spel in een periode van economische, sociale, monetaire en politieke crisis.

Zo kwam, mijnheer de Vice-Eerste minister, u weet het misschien beter dan ik, het presidentiële Duitsland tot stand, maar toen was het met de verlichte politicus ook gedaan. Hij had de *Reichstag* buiten spel gezet, hij had een politiek van sociale afbraak gevoerd, hij had alle verbindingen met de Duitse arbeidersklasse verloren, hij kon niet langer weerstaan aan het opkomende uiterst rechtse machtsblok. Alleen gericht op zichzelf, met een zelfvoldane blik — blik die wij ook vorige zondag op onze televisie konden ontwaren — op een noodlottige bewindsperiode met een vernederende blik op het Parlement — en ook de afwezigheid hier van de Eerste minister bevestigt zijn vernederende kijk op ons Parlement. Met een hovaardig oordeel over zijn tegenstrevers, met een politiek van sociale achteruitgang en deflatie, had hij niet alleen zichzelf, maar ook de Weimar-republiek ten gronde gericht. De man waarover wij gesproken hebben was Brüning. Misschien wordt Hindenburg verpersoonlijkt door de politieke visie van uiterst rechtse kringen in dit land: het zakenleven, het establishment, sommige rechtse pressiegroepen in bepaalde traditionele partijen.

Vandaag horen wij hoe in en om de regering-Martens, standpunten worden verdedigd, die het volmachtbeleid permanent in de Grondwet willen inbouwen, die pleitbezorgers zijn van een presidentieel regime, zonder te tornen aan onze monarchie — maar welke rol speelt een monarchie nog in soortgelijke samenhang —, die een heksenjacht willen beginnen op de vreemdelingen, die de arbeidersmacht willen fnuiken door stakingsverbiedende wetten, die de koopkracht van gepensioneerden, weduwen, werklozen nog verder willen aftakelen en aan arbeiders en bedienden uit de openbare sector en de privé-sector steeds nieuwe offers willen opleggen, die steeds nieuwe militaire inspanningen willen opdringen, ja, sommigen gaan zover fascistische buitenlandse regimes openlijk hun steun te gaan bekennen.

Dit werd hier uitvoerig toegelicht tijdens de begroting van Buitenlandse Zaken.

Mijnheer de Vice-Eerste minister, in afwezigheid van uw Eerste minister, geloof ik te mogen zeggen dat u als democraat deze evolutie moeilijk kunt goedkeuren. Ik weet dat u ze niet onderschat. U weet dat dit gevaar aanwezig is en dat u er weerstand zult moeten aan bieden. Het is goed dit in de Senaat eens te zeggen. Ik geloof ook niet dat u zou bezwijken

voor bepaalde pressies, maar wel iemand die in zijn zelfgenoegzaamheid, in zijn verliefdheid op de macht stelselmatig het Parlement verder verdrukt, stelselmatig verder ondraaglijke offers aan de bevolking oplegt zonder enige tegenprestatie.

Misschien zal weldra blijken dat de Eerste minister het met deze situatie niet eens is. Het omgekeerde is natuurlijk mogelijk.

Het zou kunnen blijken dat de Eerste minister, die stelselmatig deze Senaat ontwijkt, inderdaad overmorgen wel eens de Brüning zou kunnen worden van ons moeilijk te besturen land.

Wij wensen dit noch de Eerste minister, noch zijn regering, noch het land, noch de partij van de Eerste minister toe.

Dit is de fundamentele reden waarom wij het beleid van deze regering zullen blijven bekampen. Wij willen niet de tol betalen die socialistische en christen-democratische arbeiders in het Duitsland van de dertiger jaren aan Brüning hebben betaald. (*Applaus op de socialistische banken.*)

De heer Luyten. — Mijnheer Wyninckx, wordt Vice-Eerste minister De Clercq dan von Papen?

De heer Wyninckx. — Ik geloof niet dat de Vice-Eerste minister De Clercq het temperament heeft noch de intenties van een von Papen.

M. le Président. — La parole est à M. de Wasseige.

M. de Wasseige. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, lorsque le Premier ministre a présenté son gouvernement il a dit vouloir remédier aux déséquilibres fondamentaux qui affectaient l'économie belge: finances publiques, balance des paiements, emploi, inflation.

Il a aussi indiqué la méthode par laquelle ce gouvernement entendait remédier à ces grands déséquilibres: rétablir la compétitivité des entreprises, baser la relance sur le commerce extérieur et comprimer les dépenses publiques.

Après deux ans, on peut faire le bilan: hélas! pour le pays, hélas! pour les travailleurs, hélas! pour la Wallonie comme pour la Flandre, c'est l'échec sur toute la ligne.

Bien sûr, pour la compétitivité des entreprises, sur ce point, effectivement, vous avez obtenu un succès formidable.

Mais comment mesurez-vous la compétitivité? Uniquement par les salaires et le coût salarial. Mais c'est sur d'autres points que la compétitivité s'effondre: les taux d'intérêt, l'énergie, les matières premières, qu'il nous faut acheter à l'étranger et avec l'affaiblissement du franc cela coûte de plus en plus cher. C'est ça la situation, au lieu des chiffres faramineux que vous présentez, parce que vous ne tenez compte dans la compétitivité que de l'aspect « salaire»; cela il faut le dire, le pays doit savoir.

Le plan d'équipement des centrales électriques est discuté en ce moment au Comité national de l'énergie. Que se passe-t-il? Ce sont les industriels consommateurs qui se plaignent: l'électricité coûte trop cher. Pourquoi? Parce qu'il n'existe pas de politique énergétique. Dans le même temps, on fait du nucléaire, on a des excédents de gaz naturel, on installe un terminal méthanier à Zeebrugge, et d'autres choses. On ferme des raffineries de pétrole qui devaient alimenter des centrales thermiques parce qu'on les a reconverties au charbon.

Cette absence de politique, ce sont les industriels, c'est l'économie qui la paient.

Vous dites, à propos de la balance des paiements — et c'est vrai, les chiffres sont là —, qu'elle s'est nettement améliorée en 1982 et un peu plus encore en 1983.

Mais examinons le fond de cette amélioration: un certain nombre d'exportations se sont accrues. Mais ce sont surtout les importations qui ont diminué. Pourquoi? Cela vient de la réduction du pouvoir d'achat que vous avez imposée à la grande masse des travailleurs, de la situation que vous avez faite, malgré tout, aux entreprises — et j'y reviendrai — en affaiblissant leur demande. Celles-ci n'investissent pas et par conséquent n'achètent pas non plus les biens d'équipement nécessaires.

Lorsqu'on examine le détail de cette « fameuse » balance de paiement qui selon vous s'améliore, on doit être inquiet parce que cette amélioration se fait au détriment de la consommation et du bien-être, mais surtout au détriment des investissements, devenus insuffisants.

Il suffit d'ailleurs de comparer le produit intérieur brut de la Belgique avec celui de ses partenaires européens. En 1983 — année qui dépend

uniquement des décisions que vous avez prises, alors qu'en 1982 vous étiez peut-être tributaires des décisions de 1981 — le produit national brut était de moins 0,9 p.c. pour la Belgique, de plus 0,7 p.c. pour l'Allemagne, de plus 0,3 p.c. pour la Hollande et de plus 2,8 p.c. pour la Grande-Bretagne; la France, quant à elle, est à moins 0,3 p.c. Ce sont les chiffres tirés du rapport de la CEE. Nous constatons que nous sommes dans une plus mauvaise situation que nos partenaires européens.

Les investissements dont j'ai parlé rapidement tout à l'heure, sont très faibles. Déjà affaiblis en 1982, ils se sont davantage réduits en 1983. Le ministre des Affaires économiques le constate lui-même dans son dernier aperçu de l'évolution économique: «Pour les huit premiers mois de l'année, l'ensemble des investissements déclarés à la TVA est de 1 p.c. supérieur à celui de la même période de l'année précédente.» Mais que représente en volume, 1 p.c. en valeur?

«En ce qui concerne les entreprises industrielles, les investissements sont de l'ordre de moins 0,3 p.c., dont moins 1 p.c. pour les entreprises manufacturières; les entreprises non industrielles ont, quant à elles, un taux positif.»

La structure de notre appareil industriel se dégrade. Nous le constatons évidemment immédiatement dans l'emploi. Dans ce domaine, il faut par ailleurs rectifier un certain nombre de chiffres cités ici par certains orateurs de la majorité.

Le chômage représente un élément du problème, mais les pertes d'emplois en est un autre également important.

En 1982, 46 900 pertes d'emplois salariés ont été constatées, contre 34 800 en 1983, pour un chômage total de 91 000 en 1982 contre 72 000 en 1983. Les pertes d'emplois représentent donc la moitié du chômage supplémentaire, tandis que l'autre moitié concerne la croissance démographique. Il ne faut pas nous faire croire que la croissance de la population active est responsable des problèmes de l'emploi. L'accroissement du chômage est occasionné, bien au contraire, en grande partie, par de véritables pertes d'emplois industriels. Cela aussi est grave.

Vous savez que — cela a déjà été dit et je n'y reviendrai pas — si l'on considère la totalité des personnes qui sont hors du circuit normal de travail, grosso modo une personne sur cinq parmi la population active est dans cette situation.

Plus inquiétantes encore sont les prévisions du Bureau du Plan du mois de juin 1983 — celles que le Bureau fait traditionnellement à la fin de l'année n'ont pas encore été publiées à ma connaissance. On doit s'attendre dans les quatre années à venir à une perte totale de 150 000 emplois. Voilà la situation qui est la nôtre. Elle résulte en grande partie, sinon en totalité, de la politique qui est menée. Cette politique se traduit par une réduction du pouvoir d'achat et, dans ce domaine aussi, les chiffres sont éloquentes.

J'ai effectué un certain nombre de calculs à partir de données de l'Institut de recherche économique et sociale de l'Université de Louvain. On constate, en termes réels, c'est-à-dire en francs constants et en neutralisant les effets de la hausse des prix, que les revenus des salariés ont en deux ans connu une baisse de 7,6 p.c., ceux des indépendants de 0,8 p.c. et que, par contre, les revenus de la propriété ont augmenté de 8,9 p.c., toujours en termes réels. D'autre part, les prélèvements, impôts et cotisations de sécurité sociale — vous aviez pourtant déclaré que vous n'augmenteriez ni la fiscalité ni la parafiscalité — ont augmenté, en termes réels, de 3,5 p.c.

Telle est la situation dont les effets immédiats sur l'économie se traduisent par des pertes d'emploi et un taux de chômage élevé. Les travailleurs en sont les premières victimes car ils perdent et leur pouvoir d'achat et leur emploi.

Peut-être serait-ce utile de rappeler, car il faut parfois longtemps pour que certains se rendent compte de la réalité, que la Belgique connaît le taux de chômage le plus élevé de tous les pays d'Europe. C'est là une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue. En effet, d'après les statistiques européennes, le taux de chômage atteint 14,4 p.c. de la population active en moyenne sur l'année 1983. Ce taux a atteint 15,3 p.c. en octobre 1983.

Je citerai, à titre comparatif, les taux enregistrés dans certains pays voisins à la même période: Allemagne: 8 p.c.; France: 9,5 p.c.; Pays-Bas: 14,8 p.c. — il est exact que le taux de chômage a sensiblement augmenté dans ce dernier pays — et Grande-Bretagne: 11,9 p.c.

Vous constaterez que nous battons tous les records européens dans ce domaine et vous prétendez malgré tout que le chômage est en régression chez nous! C'est inexact.

J'ai, par ailleurs, toujours pour la période d'octobre 1981 à octobre 1983, fait la différence entre les pourcentages et j'arrive aux chiffres

suivants: Belgique: plus 3,7 p.c.; Allemagne: plus 2,8 p.c.; France, dont on prétend souvent qu'elle pratique une politique d'austérité identique à la nôtre: plus 0,7 p.c. seulement; Pays-Bas: plus 6,8 p.c. et Grande-Bretagne: plus 0,9 p.c. Et certains osent prétendre que le chômage augmente partout dans la même proportion! Je ne suis pas de votre avis car le chômage a augmenté d'une manière plus sensible en Belgique, au cours de ces deux dernières années, que dans la plupart des pays industriels européens ayant le même type de structure économique que le nôtre.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres relatifs aux taux d'intérêt car ils sont, je crois, connus.

Nous avons un taux d'intérêt à ce point élevé par rapport aux autres pays, qu'il entraîne des charges qui pèsent considérablement sur les entreprises et sur les ménages.

Dans le domaine de la construction notamment, il a eu pour conséquence sinon de bloquer, du moins de ralentir fortement la demande.

Autre élément: le taux d'inflation. Vous avez toujours prétendu que vous maîtrisiez l'inflation. Le Premier ministre a déclaré, je me rappelle, que le faible taux d'inflation était un des rares points forts du bilan de 1981. Après deux années d'exercice du pouvoir, il ne peut plus en dire autant.

En effet, si l'on fait la différence entre le taux d'inflation de 1983 et celui de 1981, que constatons-nous?

Notre taux d'inflation a augmenté de 0,4 p.c. alors que, dans le même temps, il diminuait en Allemagne de 2,9 p.c., en France de 3,8 p.c., en Hollande de 4,1 p.c. et en Grande-Bretagne de 7,4 p.c. Il n'y a donc qu'en Belgique que l'inflation a augmenté; partout ailleurs, elle a diminué.

Nous sommes passés du groupe des pays à inflation modérée et faible au groupe des pays connaissant une forte inflation et nous sommes en train de passer, toute proportion gardée, dans celui des pays qui connaissent l'inflation la plus forte. Cette réalité est la conséquence — je l'ai déjà montré — de la politique menée par le gouvernement.

Parlons du franc belge: une dévaluation, deux rajustements et, au bout du compte, une situation catastrophique.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Soyez raisonnable! Nous sommes ici au Sénat et non à un meeting de café. Employer un tel terme n'est pas digne de vous ni surtout de cette assemblée.

M. de Wasseige. — Je répète que la situation du franc belge est catastrophique.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Vous ne savez pas de quoi vous parlez!

M. de Wasseige. — Le taux de divergence...

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Cela n'est pas déterminant. C'est l'écart entre le cours officiel et le cours libre qui compte et celui-ci s'améliore. Il faut également tenir compte de toute une série d'autres d'éléments qui prouvent que le franc belge est fondamentalement sain.

M. de Wasseige. — Lisez les journaux financiers.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Aucun journal financier n'a écrit cela et les gens qui savent de quoi ils parlent, ne diront pas cela.

M. de Wasseige. — Que disent les journaux financiers? Que, pour le moment, avec un dollar fort et en constante augmentation...

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Q'est-ce que cela a à voir avec le franc belge? Le dollar est fort par rapport au DM, par rapport au franc français.

M. de Wasseige. — Le DM nous couvre, pour le moment, parce qu'il est, lui aussi, en dessous de son taux pivot, mais le jour — peut-être pas si lointain — où les autorités américaines feront baisser le dollar, il y aura un retour de capitaux sur le DM qui remontera par rapport à son taux pivot et découvrira complètement le franc belge. A ce moment-là, vous serez vraiment dans une situation catastrophique. Telle est la réalité,

et vous ne pouvez la démentir. Les milieux financiers estiment d'ailleurs que le franc belge se trouve en équilibre instable.

Ce n'est pas de la sinistrose. C'est du réalisme. Il faut voir les choses telles qu'elles sont.

En matière de finances publiques, vous avez dit qu'il fallait comprimer les dépenses.

J'ai parlé tout à l'heure des revenus salariaux, mais lorsque il s'agit de comprimer les dépenses des services publics, vous envisagez trois types de mesures. Tout d'abord, tous les allocataires sociaux feront les frais, d'une manière ou d'une autre, de cette compression. Mes propos semblent vous étonner, monsieur le ministre. Pourtant, la taxation des allocations de chômage a bien été votée.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Il y a belle lurette qu'on taxe les allocations de chômage.

M. Maystadt, ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — Malgré les contraintes budgétaires, le gouvernement, pour les plus démunis, a relevé de 5 p.c. les minima d'intervention dans le secteur social, ce que le gouvernement précédent n'avait pas fait.

M. Cudell. — Vous étiez déjà dans le gouvernement précédent.

M. de Wasseige. — Il faut opérer des choix!

M. Vercaigne. — Il ne s'agit pas d'un seul revenu mais de plusieurs.

M. de Wasseige. — Je suis confronté à la réalité des personnes qui viennent m'exposer leur situation, et je peux vous citer de très nombreux cas douloureux qui sont le résultat de la politique que vous menez.

M. Maystadt, ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — C'est davantage la conséquence de la crise économique que des mesures budgétaires.

M. de Wasseige. — Le deuxième moyen pour comprimer les dépenses aboutit finalement, sous prétexte de « restructuration », au démantèlement d'un certain nombre de services publics tels la SNCB, les postes, les téléphones, et ce au profit, lentement mais sûrement, d'une forme de reprivatisation de ce qui peut s'avérer utile au secteur privé.

Telle est la triste réalité. Très concrètement, les décisions qui se prennent aujourd'hui une à une, pour la SNCB, les postes et les téléphones, sont finalement néfastes pour les mêmes personnes, à savoir les usagers, les consommateurs, car elles s'accompagnent d'une augmentation des tarifs totalement dissuasive.

La troisième mesure met les communes, et en particulier les CPAS, dans une situation impossible. Comment aider tous ceux qui ont été rejetés des circuits du travail d'abord, du bénéfice des allocations ensuite, et qui se retrouvent sans ressources, comme c'est de plus en plus souvent le cas aujourd'hui?

Peut-on, dès lors, considérer que votre politique est une politique sociale?

Toutes ces mesures pour aboutir, finalement, à quel résultat?

On vous a félicité tout à l'heure de respecter votre budget, à 1 ou 2 p.c. près, et je reconnais qu'il s'agit là d'un résultat plus qu'honorable, remarquable. Cependant les chiffres démontrent l'accroissement du déficit des finances publiques et de l'endettement.

Où en est-on? Pour 1982, le solde net à financer prévu était de 423 milliards. L'augmentation de l'endettement — on me dit que ce n'est pas la même chose; c'est pourtant ce qui a manqué effectivement aux caisses de l'Etat — est de 508 milliards, sans tenir compte de l'effet de change, ce qui nous conduirait à 550 milliards.

En 1983, vous aviez prévu un solde net à financer de 443 milliards. Nous allons aboutir, d'après votre propre aveu, à 530 milliards et probablement plus encore.

Cette situation que je regrette — je ne l'ai pas souhaitée, car ce serait alors de la sinistrose —, est en grande partie, sinon en totalité, le résultat de votre politique d'austérité.

Une autre politique est possible, mais vous n'en voulez pas. Quand on vous en donne les éléments, vous nous répondez: « Faire de la relance selon Keynes, c'est aussi un échec. » Il ne s'agit pas de cela, mais de

maintenir la demande intérieure plutôt que de la contracter. Il s'agit d'avoir, ponctuellement et de manière spécifique, à la fois un effet sur la demande, mais aussi sur l'offre, une action sur les entreprises capables de répondre à cette demande. C'est ce qu'on appelle un développement autocentré. C'est une nouvelle politique possible.

A de nombreuses reprises, on a insisté, ici même, au cours du débat sur l'énergie, sur la nécessité de mener une politique privilégiant les économies et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Hormis des abattements fiscaux, nous ne distinguons aucune politique dans ce domaine. Le projet Kalkar engloutira 2 milliards et demi supplémentaires et, à Zeebrugge, les investissements se poursuivent pour le développement du port. Une étude a été requise pour le terminal méthane, mais les investissements ne sont pas suspendus pour autant. On poursuit les achats en gaz naturel alors que nous enregistrons des excédents. On se propose d'investir 30 milliards dans la centrale nucléaire de Chooz alors qu'il y a déjà trop d'électricité produite à la base, comme disent les électriciens.

Pour le reste, vous ne suivez pas de politique cohérente de l'énergie et encore moins d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les aides aux entreprises portent davantage, sinon en totalité, sur l'aide aux investissements. Tout le monde sait aujourd'hui que les investissements, essentiellement de rationalisation, font perdre des emplois. Il conviendrait aujourd'hui d'axer une politique d'aide aux entreprises sur la création d'emplois et d'activités nouvelles.

On mène une politique aveugle en cette matière et en particulier lorsqu'il s'agit des zones de développement ou des centres internationaux.

Au lieu de donner la priorité à la compétitivité, c'est-à-dire, très clairement, à la rentabilité du capital qui se traduit dans des chiffres que j'ai cités, il convient aujourd'hui de donner la priorité à l'emploi. En deux ans, les revenus de la propriété ont augmenté en termes réels de 9 p.c. Dans le même temps, les revenus du travail salarié ont, en termes réels, diminués de 7 p.c.

Je ne m'attarderai pas longuement sur les mesures fiscales et budgétaires, car nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen des amendements, si ce n'est pour souligner la philosophie qui se dégage de ces mesures.

Un des points importants est incontestablement le précompte mobilier qui passe de 20 à 25 p.c. mais qui est libérateur.

Je vous livre des renseignements qui datent de fin 1982. Au Danemark, le précompte est de 30 p.c. mais vous rétorquerez peut-être que cette référence est négligeable. En République fédérale d'Allemagne, et le renseignement devient intéressant, le précompte est, comme d'ailleurs aux Pays-Bas, déjà de 25 p.c. Au Japon, le précompte est de l'ordre de 20 p.c. Par conséquent, le passage du précompte de 20 à 25 p.c. n'a rien d'extraordinaire; ce pourcentage correspond aux chiffres normaux des pays avec lesquels nous sommes en compétition économique. Mais vous, vous rendez en outre ce précompte libérateur et cela représente un cadeau à la propriété et surtout aux détenteurs de gros revenus.

Je sais qu'on me rétorquera que la situation n'est pas aussi évidente qu'il y paraît, étant donné que ces gros revenus ne sont pas actuellement déclarés ni sujets à poursuites, et que du fait de l'augmentation de 5 p.c. ils seront atteints plus sérieusement maintenant qu'auparavant. Soit.

Mais le fait de rendre ce précompte libérateur est une attitude fondamentalement injuste qui détruit ce qui avait été construit en termes d'équité de la fiscalité dans ce pays par la globalisation des revenus.

On ne pourra plus faire appel à ce fameux article qui permet de taxer sur les signes extérieurs de richesse puisque le déclarant pourra toujours prétendre qu'il dispose de revenus mobiliers sur lesquels le précompte a déjà été payé.

Aux seules personnes se situant dans les catégories de revenus modestes et qui, dès lors, peuvent prétendre à certains avantages, tels que les bourses d'études, curieusement, vous imposez la globalisation. Et quand il s'agit de gros revenus, vous déglobalisez. C'est proprement inacceptable!

Les autres mesures concernant l'augmentation du taux forfaitaire des charges professionnelles, les assurances-vie, les faveurs relatives aux revenus immobiliers qui sont aussi déglobalisés dans un certain nombre de cas, vont toutes finalement dans le même sens.

Vous me direz que les revenus mobiliers qui dépassent le million sont taxés. Mais il s'agit d'une taxe bien curieuse, car si on investit en actions pendant cinq ans on est dispensé de la payer.

M. Lagae. — Et vous croyez qu'on la paie maintenant ?

M. de Wasseige. — Oui, la taxe spéciale au-delà d'un million cent dix mille francs. Ceux qui actuellement déclarent ce type de revenus paient l'impôt. Il faudrait veiller à ce que tous ceux qui le doivent le paient; ce serait simple justice sociale. Ces détenteurs de très gros revenus de plus d'un million cent dix mille francs possèdent grosso modo une fortune de quinze à vingt millions. Une personne qui jouit de ce niveau de revenus est capable d'épargner l'équivalent de la taxe et, de ce fait, d'investir. Or vous dispensez précisément ces catégories de personnes de la taxe pendant cinq ans. Voilà la vérité. Elles pourront, par la suite, encore disposer de ces revenus sans acquitter de taxe.

Sécurité fiscale, que voilà une belle expression pour camoufler, c'est le moins qu'on puisse dire, une forme d'amnistie!

Voilà donc ce que vous nous proposez pour que les choses aillent mieux. Vous continuez dans la même voie et nous savions d'avance — nous vous l'avions dit il y a deux ans — que votre politique conduirait à une situation de déflation, d'abaissement de la demande intérieure, qu'elle allait entraîner une réduction du produit intérieur brut et, par voie de conséquence, une réduction des rentrées fiscales; on pouvait prévoir également un chômage accru, des faillites d'entreprises, c'est-à-dire des charges supplémentaires. En outre, les taux d'intérêt élevés qui sont aussi le résultat de votre politique, contribuent à un endettement croissant, à des charges croissantes de la dette publique.

Ce n'est pas de la sinistrose de ma part, mais il faut tout de même voir la réalité telle qu'elle est. Aujourd'hui, 30 p.c. de l'endettement total de l'Etat — soit environ 1 100 milliards — découlent de la politique de ce gouvernement au cours des deux dernières années, l'endettement total s'élevant aujourd'hui à 3 500 milliards. En ce qui concerne la dette extérieure, le chiffre est encore plus élevé: 50 p.c.

Le rythme d'accroissement est de l'ordre de 500 milliards par an. C'est ce que vous nous annoncez déjà pour 1984. A cette cadence, on va nécessairement vers l'impasse complète. Ou bien on assistera nécessairement à l'effondrement complet de la monnaie entraînant la perte de toutes les épargnes, la faillite du système bancaire et finalement un effondrement économique total, ou bien il faudra prendre des mesures qui ne sont pas celles que vous prenez. Celles-là sont incapables, les résultats le montrent, de redresser les finances publiques.

Vous essayez de nous rendre la chose belle en nous disant que l'augmentation est moins rapide que dans vos prévisions et vous citez les chiffres de 1981 par rapport aux prévisions faites en 1980. La belle affaire si l'accroissement de la dette représente, après tout, 500 milliards!

Vous nous dites que l'endettement représentait 13,2 p.c. du produit national brut et qu'il n'est plus que de 12,7 ou 12,9 p.c. Ce ne sont pas des fractions ou des fifrelins de pour cent qui comptent à ce niveau-là! L'important, c'est de prendre des mesures sérieuses qui permettent de réduire l'endettement et de redresser les finances publiques.

Or vous refusez de prendre ce type de mesures. Votre gouvernement est contraignant en matière de revenus professionnels ou d'allocations sociales. Mais il n'en va pas de même quand il s'agit d'intérêts.

Pourquoi ne pas prévoir un moratoire portant sur le tiers, la moitié ou les trois quarts, avec un remboursement au taux d'un pour cent à

30 ans, sauf, bien entendu, en ce qui concerne la petite épargne qui devrait être protégée?

Pourquoi ne pas organiser des contrôles plus stricts des sorties de capitaux? Vous n'avez garde d'envisager de telles mesures. Pourtant, vous allez y être acculés ou sinon vous mettez le gouvernement suivant dans une situation extrêmement difficile car il sera contraint de les prendre.

Votre politique de « rétrolibéralisme », faisant une confiance aveugle aux lois du marché, ne mène à rien. Vous le constatez, aucune relance, si minime soit-elle, n'est engendrée par votre politique. Vous êtes même incapables de poursuivre la réduction des dépenses publiques, que vous avez entamée; d'ailleurs, l'OCDE et la CEE vous le déconseillent. Vous êtes là, entre deux eaux, ne sachant que faire: poursuivre ou non cette politique.

En attendant, le déficit est de l'ordre d'au moins 500 milliards supplémentaires pour 1984, voire même de 580 milliards. Si vous êtes encore au gouvernement dans un an, vous pourrez juger.

Dans le même temps que vous appliquez ce « rétrolibéralisme » en matière économique et sociale, on assiste sous le présent gouvernement à une avalanche de réglementations de plus en plus compliquées qui se contredisent plus ou moins les unes les autres.

En matière de précompte mobilier, pour prendre un exemple sans doute mieux connu de votre majorité que des exemples en matière sociale, trois situations différentes vont se présenter. C'est vraiment aberrant.

Vous avez essayé de pratiquer une politique monétariste, qui pourtant avait échoué ailleurs. L'effet est désastreux. Chacun en connaissait le résultat d'avance.

Vous faites porter la charge de votre politique sur les revenus les plus modestes. Peut-être sauvez-vous quelque peu les marginaux; c'est vrai. Mais ce sont les autres qui en supportent le coût: ils paient la facture en réduction de leurs revenus ou en termes de chômage. Vous provoquez des déstructurations sociales graves. Vous entraînez également le déclin régional, sans amorcer pour autant les reconversions nécessaires où que ce soit.

Il faudra donc changer de politique, ou nous serons entraînés encore plus loin dans ce qu'on a qualifié de « sinistrose » et qui n'est malheureusement que la seule et triste réalité dans laquelle nous nous trouvons. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Dames en heren, wij onderbreken nu onze werkzaamheden tot kwart voor acht. De laatste ingeschreven spreker, de heer De Smeyter, zal eerst het woord voeren en nadien zullen we het antwoord van de beide ministers horen.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 18 heures 40 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 18 u. 40 m.*)